



CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 27 FEVRIER 2017

PROCES-VERBAL

L'an deux mille dix-sept, lundi vingt-sept février le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BREJEON, Maire.

Présents :

M. Dominique BRÉJEON, Maire.

Mme Agnès TINCHON, M. Thierry TASTARD, Mme Isabelle BAILLEUL - NITHART, M. Jean-Luc MARTIN, M. Daniel VICENTE, M. Johan CHARRUAU, Mme Chrystel BERTRON, Adjoint

M. Jean-Noël JUBEAU, M. Thierry DE ROQUEFEUIL, M. Patrice BARBAULT, Mme Anita LE MEUR, Mme Laurence BOUREAU, Mme Marie-Laure GABARD, Mme Nathalie TRINEAU, Mme Céline MURAIL, M. Nicolas CHILDEBRAND, M. Ivain BIGNONET, Mme Tiphaine MENOT, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Nathalie HERSANT, M. Laurent DANIEL, M. Didier DOHIN, M. Bernard BLIN, Mme Christine HUU, M. Laurent TESSIER, M. Jacques PIERRE DIT LEMARQUAND, Conseillers

Absents excusés :

Mme Martine LAURENDEAU a donné pouvoir à Mme Laurence BOUREAU,

M. Stéphane LEFEBVRE a donné pouvoir à M. Thierry TASTARD

Absents :

Secrétaire de séance : M. Thierry TASTARD

M. le Maire ouvre la séance publique à 20 heures.

Il précise la présence de trois caméras puisque le Conseil municipal est filmé et retranscrit en direct, pour la première fois.

M. Daniel VICENTE

En effet, nous sommes en cours de projection, nous sommes en ce moment même tous filmés. Nous sommes les acteurs de ce Conseil municipal. Nous n'avons pas le nombre de personnes qui nous regarde actuellement, j'espère qu'ils sont nombreux. L'objectif est d'offrir un autre service innovant aux Bartholoméens et leur donner la possibilité de pouvoir assister au Conseil municipal, sans se déplacer. L'idée est venue des conseils participatifs de secteur du groupe de travail « Digitalisation de notre ville ». A la fin du Conseil municipal vous pourrez le visionner, par délibération, il sera disponible sur la Saint-Barth TV.

J'en profite pour souhaiter la bienvenue aux spectateurs qui nous regardent et à l'ensemble des personnes ici présentes.

Il annonce les membres absents ayant donné pouvoir, et constatant le quorum atteint, déclare la séance ouverte.

M. Thierry TASTARD est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2017.

M. Le Maire demande s'il y a des observations concernant le procès-verbal de la dernière séance.

Mme Isabelle RAIMBAULT

En ce qui concerne la page 75, lorsque nous avons voté le D.O.B, nous nous étions posés la question à savoir quelle est la nature de ce vote ? Sur le PV est indiqué en intervention « en quoi consiste ce vote ? Il entérine le débat ou devons-nous nous positionner sur les orientations budgétaires ? », votre réponse est « C'est exact ». Ce n'est pas une réponse, vous-êtes vous renseignés par rapport à cela ?

M. Le Maire

Vous m'avez envoyé un mail le 14 février pour me demander ce que j'en pensais puisque nous avons vécu, au Conseil Communautaire, la même chose pour un D.O.B de l'Agglomération.

A l'agglomération il s'agissait de prendre acte et voter les options, nous avons bien constaté qu'il y avait des votes d'objectifs politiques ; ce n'est pas le cas à Saint-Barthélemy-d'Anjou. Je reviendrai sur le sujet au moment du vote, j'avais d'ailleurs prévu une réponse.

Nous avons toujours suivi la démarche de prendre acte du D.O.B à Saint-Barthélemy-d'Anjou. C'était quelque chose d'informelle et non officielle, c'est devenu officiel par la loi donc nous exécutons la loi.

Mme Isabelle RAIMBAULT

Nous pouvons modifier votre réponse « c'est exact » dans le compte-rendu.

M. Le Maire

Bien sûr, nous allons corriger et préciser que c'était pour prendre acte et pas autre chose.

Mme Isabelle RAIMBAULT

Les Conseils municipaux sont filmés, cela va-t-il changer les contenus des prochains Procès Verbaux ou seront-ils aussi denses ?

M. Le Maire

Nous aimerions arriver à une solution numérique la plus large possible et éviter la formule papier, cependant il faut respecter la loi, M. VICENTE va compléter ma réponse.

M. Daniel VICENTE

L'un des objectifs de filmer le Conseil est de diminuer la tâche administrative de rédaction du PV qui prend aujourd'hui une à deux journées. Il faut également que ce soit convenable pour l'ensemble des élus et lisible pour l'ensemble des administrés. Ce n'est pas le cas avec celui d'aujourd'hui puisqu'il contient la retranscription mot pour mot quasiment de ce qui a été dit. Il y aura maintenant la possibilité de visionner ce qui a été exprimé. Nous sommes la seule commune aujourd'hui à faire des PV aussi importants, donc il faut que nous trouvions un juste milieu. L'idée est que vous obteniez le même PV la prochaine fois mais au fur et à mesure nous allons essayer de diminuer le contenu pour obtenir ce juste milieu.

Les observations étant relevées et acceptées, le procès verbal est adopté à l'unanimité.

I - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE - EXERCICE 2016

(Rapporteur : M. CHARRUAU)

M. CHARRUAU expose :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de types de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Je vous propose d'approuver le compte de gestion 2016 du budget de la ville et déclarer qu'il n'appelle ni observation ni réserve.

M. Johan CHARRUAU

Concernant les comptes de gestion, dont les documents sont émis par la Trésorerie, je vous propose de regrouper les trois premières délibérations qui concernent la Ville, le Théâtre de l'Hôtel de Ville et le lotissement Ardoises Puy Heaume.

Concernant le budget principal de la Ville, il est à noter un excédent d'un net disponible de 2 444 956 €.

Concernant le THV, nous avons un excédent de 19 375 €.

Enfin, concernant le lotissement Ardoises Puy Heaume, il est déficitaire pour le moment de 668 410 €.

M. Jacques PIERRE DIT LEMARQUAND

Concernant le budget de la Ville, nous avons voté contre. Nous nous étions abstenus sur le budget du THV et nous avons voté pour pour le budget lotissement. Aussi, pour le compte de gestion, nous voudrions suivre la même démarche pour les trois délibérations, donc si vous les regroupez nous serons obligés de voter contre pour tout.

M. Le Maire

Très bien, donc nous revenons donc à la première délibération.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte par 21 voix pour, 3 contre Mme HUU, M. TESSIER, M. PIERRE DIT LEMARQUAND et 5 abstentions Mme RAIMBAULT, Mme HERSANT, M. DANIEL, M. DOHIN, M. BLIN.

II - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DU THEATRE DE L'HOTEL DE VILLE - EXERCICE 2016

(Rapporteur : M. CHARRUAU)

M. CHARRUAU expose :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Je vous propose d'approuver le compte de gestion 2016 du budget annexe du Théâtre de l'Hôtel de Ville et déclarer qu'il n'appelle ni observation ni réserve.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte par 21 voix pour et 8 abstentions Mme RAIMBAULT, Mme HERSANT, M. DANIEL, M. DOHIN, M. BLIN, Mme HUU, M. TESSIER, M. PIERRE DIT LEMARQUAND.

III - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT ARDOISES PUY-HEAUME - EXERCICE 2016
(Rapporteur : M. CHARRUAU)

M. CHARRUAU expose :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Je vous propose d'approuver le compte de gestion 2016 du budget annexe lotissement Ardoises Puy-Heaume et déclarer qu'il n'appelle ni observation ni réserve.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte par 24 voix pour et 5 abstentions Mme RAIMBAULT, Mme HERSANT, M. DANIEL, M. DOHIN, M. BLIN.

IV - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE - EXERCICE 2016
(Rapporteur : M. CHARRUAU)

M. CHARRUAU expose :

Vu les articles L. 2121-31 et L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Je vous propose :

- d'approuver le compte administratif (budget principal) qui peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL						
LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Excédent ou solde d'exécution		1 864 499,61 €	43 482,45 €		43 482,45 €	1 864 499,61 €
Opérations de l'exercice	10 634 700,25 €	12 631 939,77 €	3 127 185,31 €	2 751 241,45 €	13 761 885,56 €	15 383 181,22 €
TOTAUX	10 634 700,25 €	14 496 439,38 €	3 170 667,76 €	2 751 241,45 €	13 805 368,01 €	17 247 680,83 €
Résultats de clôture		3 861 739,13 €	419 426,31 €		419 426,31 €	3 861 739,13 €
Restes à réaliser			1 332 533,00 €	335 177,00 €	1 332 533,00 €	335 177,00 €
TOTAUX CUMULES		3 861 739,13 €	1 751 959,31 €	335 177,00 €	1 751 959,31 €	4 196 916,13 €
RESULTATS DEFINITIFS		3 861 739,13 €	1 416 782,31 €			2 444 956,82 €

- de constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, à :
 - un excédent de fonctionnement de..... 3 861 739,13 €
 - un déficit d'investissement (avant intégration des restes à réaliser) de..... 419 426,31 €
 - un déficit d'investissement (après intégration des restes à réaliser) de..... 1 416 782,31 €
 - un excédent global (avant intégration des restes à réaliser) de..... 3 442 312,82 €
 - un excédent global (après intégration des restes à réaliser) de..... 2 444 956,82 €

M. Johan CHARRUAU

Pour le compte administratif nous allons vous présenter un Powerpoint.

Il y a le compte administratif de la Ville, le compte administratif du THV et celui du Puy Heaume, le Maire devant sortir pour chaque vote, nous allons le faire sortir qu'une seule fois, à la fin, cependant nous allons nous arrêter pour les échanges finals, pour chaque compte.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

Conseil municipal du 27 février 2017

28/03/2017

1



COMPTE ADMINISTRATIF VILLE

28/03/2017



Préambule :

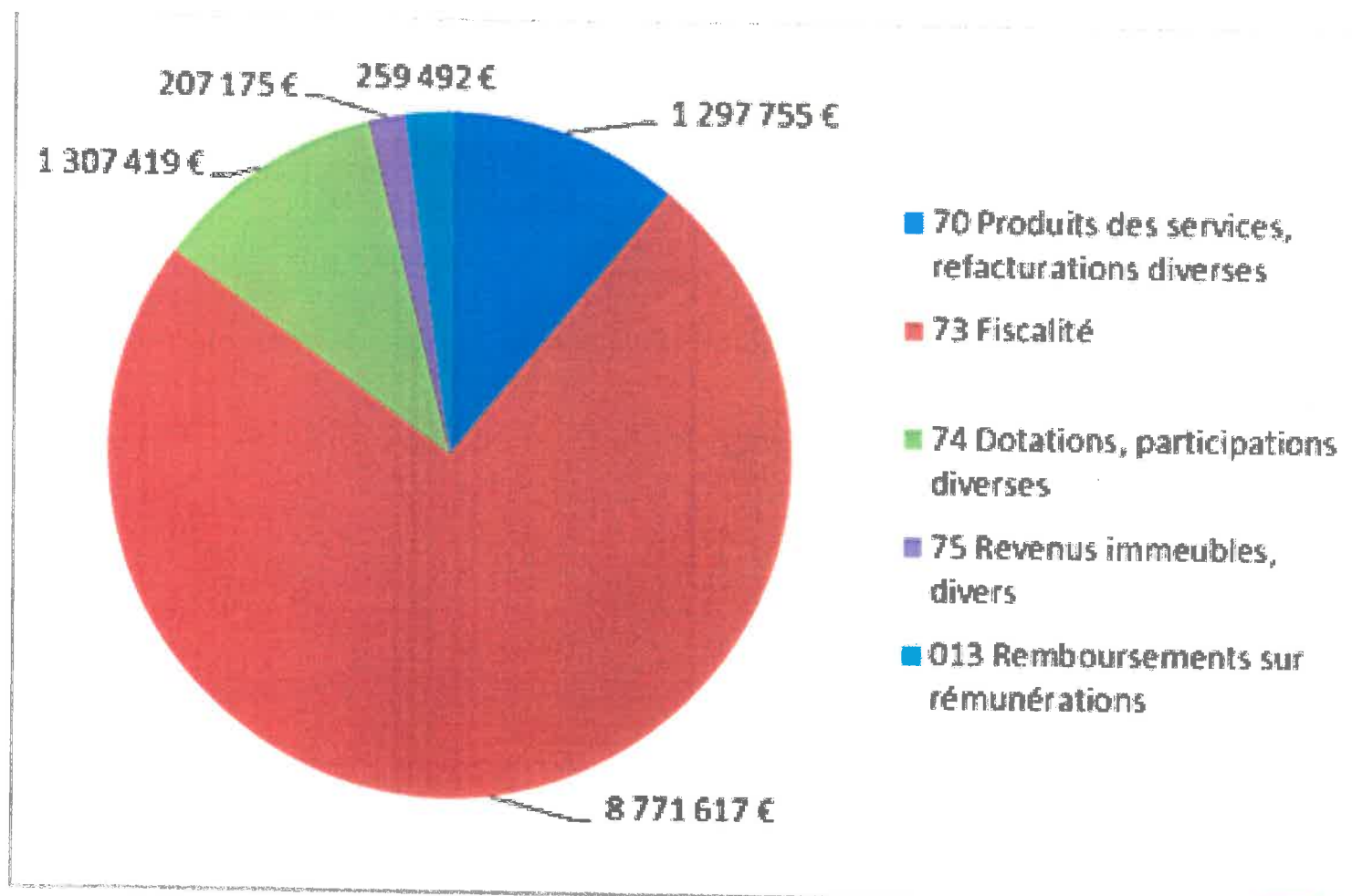
Pour rappel :

Des transferts de compétences à hauteur de 682 062 € ont été réalisés le 1^{er} septembre 2015 en matière de voirie, eaux pluviales et éclairage public.

L'année 2016 est donc la première année impactée sur 12 mois.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Décomposition des principales recettes de fonctionnement 2016 (hors éléments exceptionnels) = 11 843 458 €



Analyse évolutions du poste

« produits des services et refacturations diverses »

Suite aux transferts de compétences, trois retraitements doivent être opérés pour analyser ce poste :

1/ Dans un souci de simplification et compte tenu des contraintes juridiques, les recettes suivantes n'avaient pas été transférées au 1^{er} septembre 2015 :

	CA 2015	CA 2016	Evolutions
Redevances occupation domaine public	85 900 €	5 202 €	- 80 698 €
Contribution dégradation voirie	13 182 €	- €	- 13 182 €
	99 082 €	5 202 €	- 93 880 €

2/ On constate un effet « année pleine » concernant les mises à disposition de personnel :

	CA 2015	CA 2016	Evolutions
Mise à disposition personnel ALM	60 209 €	180 627 €	120 418 €

Analyse évolutions du poste « produits des services et refacturations diverses »

3/ En 2015, la commune a payé certaines factures d'éclairage public puisque les transferts de compteurs n'ont pas été faits immédiatement. ALM a remboursé la commune sur 2015 et 2016.

	CA 2015	CA 2016	Evolutions
Remboursement éclairage par ALM	5 586 €	4 115 €	- 1 471 €

Analyse évolutions du poste « produits des services et refacturations diverses »

Après neutralisation des éléments précités, les « produits des services » affichent une progression de 90 957 € (+ 14 %) et les « refacturations et produits divers » sont globalement stables (-718 €).

Sur l'année 2016, les produits des services se décomposent comme suit :

	CA 2015	CA 2016	Evolution		
Piscine	288 351 €	383 564 €	95 213 €	33%	Développement activités et temps été 2017 favorable
Restauration scolaire	160 563 €	167 557 €	6 994 €	4%	
Accueil de loisirs	95 015 €	77 462 €	- 17 553 €	-18%	Arrêts séjours été et tassement fréquentation
Etudes et garderies	73 690 €	76 985 €	3 295 €	4%	
Multi-accueil	34 765 €	38 101 €	3 336 €	10%	
Concessions funéraires	10 956 €	10 947 €	- 9 €	0%	
Médiathèque	7 293 €	7 113 €	- 180 €	-2%	
Ecole de sport	2 495 €	2 356 €	- 139 €	-6%	
	673 128 €	764 085 €	90 957 €	14%	

Impôts locaux

Légère progression du produit des impôts locaux : + 1 % (51 147 €).

Evolution des bases fiscales :

	Bases		Evolution des bases	
	Réelles 2015	Réelles 2016	Montants	%
Taxe d'habitation	13 693 606 €	13 507 559 €	- 186 047 €	-1,4%
Foncier bâti	17 479 367 €	17 758 294 €	278 927 €	1,6%
Foncier non bâti	100 641 €	87 747 €	- 12 894 €	-12,8%

Evolution du produit des impôts :

	Bases		Taux	Produits impôts locaux		Evol. Produit	
	Année 2015	Année 2016		Année 2015	Année 2016	€	%
Taxe d'habitation	13 693 606 €	13 507 559 €	15,04%	2 059 518 €	2 031 537 €	- 27 981 €	-1%
Foncier bâti	17 479 367 €	17 758 294 €	24,47%	4 277 201 €	4 345 455 €	68 253 €	2%
Foncier non bâti	100 641 €	87 747 €	54,75%	55 101 €	48 041 €	- 7 059 €	-13%
Régularisations années antérieures				5 661 €	23 595 €	17 934 €	NS
				6 397 481 €	6 448 628 €	51 147 €	1%

La ligne « régularisations années antérieures » correspond à des corrections sur de précédentes impositions (suite à contrôles fiscaux par exemple).

Evolution autres recettes fiscales :

	Produits		Evolutions		Explications
	2015	2016			
Attribution de compensation	1 778 283 €	1 281 341 €	- 496 942 €	NS	Transferts compét. à compter 1/9/2015
Dotation solidarité communautaire	782 690 €	500 968 €	- 281 722 €	NS	Excep s/2015 : reversement par ALM excédent sur taxe ordures ménagères
Fonds péréquation (FPIC)	114 392 €	137 837 €	23 445 €	20%	Revalorisation légale
Taxe emplac. publicitaires	129 953 €	126 882 €	- 3 071 €	-2%	
Droits mutation	204 684 €	209 201 €	4 517 €	2%	
	3 010 002 €	2 256 229 €	- 753 773 €		

Dotations et subventions

Les dotations et subventions diverses affichent une baisse de 20 % (- 331 553 €).

Baisses de dotations

Le budget 2016 est le deuxième à subir le plein impact des baisses de dotations.

Entre 2012 et 2016, la perte cumulée s'élève ainsi à 623 235 € :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
DGF	1 138 552 €	1 119 310 €	1 098 466 €	990 307 €	752 417 €	515 317 €
<i>Baisse annuelle</i>		-19 242 €	-20 844 €	-108 159 €	-237 890 €	-237 100 €

Evolution des autres dotations et subventions

	Produits		Evolutions		Explications
	2015	2016			
Dotation solidarité rurale	86 558 €	93 631 €	7 073 €	8%	
Aides diverses Etat	63 526 €	84 815 €	21 289 €	34%	Emplois d'avenir,...
Participations divers organismes	534 274 €	458 198 €	- 76 076 €	-14%	Effet régularis. CAF s/2015 (sinistre Multi-accueil, décalage instruction dossiers)
Compensations versées par Etat sur exonérations fiscales	200 344 €	155 457 €	- 44 887 €	-22%	Contribution redressement des finances publiques
	884 702 €	792 101 €	- 92 601 €		

Produits divers gestion courante (revenus des locations principalement)

Baisse principalement liée à la perte du loyer de la société ASTEN

	Produits		Evolutions	
	2015	2016		
Revenus des immeubles	283 298 €	190 556 €	- 92 742 €	-33%

-21-

Remboursements de rémunérations

Diminution des remboursements de rémunérations :

2015	2016	Progression	
277 840 €	259 492 €	-18 348 €	-7%

Ces remboursements correspondent à des arrêts maladie, à des décharges syndicales ou à des dispositions légales (supplément familial).

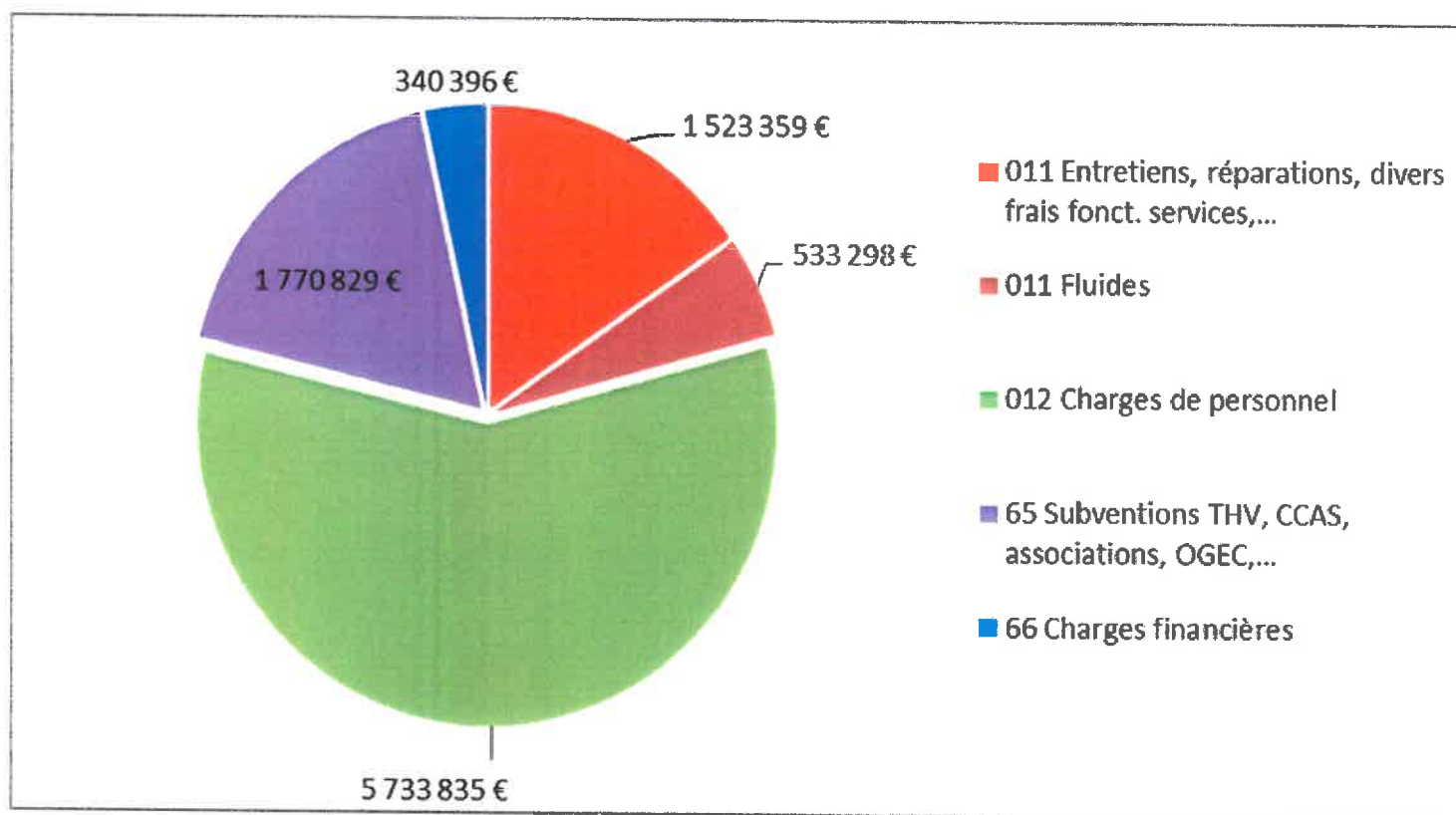
Produits exceptionnels

Trois éléments à noter sur l'année 2016 :

- Perception du solde du remboursement de l'assurance suite au sinistre de la Maison de l'Enfance : 535 000 € ;
- Vente de la maison au 1 Rue François Mauriac : 181 000 € (comptabilité publique donc produit reclassé ensuite en recette d'investissement) ;
- Pénalités Trésoriers : 24 823 €.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Décomposition des dépenses de fonctionnement 2016 (hors charges exceptionnelles)= 9 901 717 €



Charges à caractère général

Baisse brute de 14 % (- 334 872 €) des charges à caractère général s'expliquant par des évolutions différenciées : orientations à la hausse et à la baisse.

Principaux postes affichant une baisse :

	CA 2015	CA 2016	Evolutions		Explications
Eclairage public	315 277 €	213 688 €	- 101 589 €	-32%	Transferts charges à ALM
Dépenses liées à la voirie	173 009 €	40 436 €	- 132 573 €	-77%	Transferts charges à ALM
Sinistre Multi-accueil/RAM	85 709 €	63 966 €	- 21 743 €	-25%	Solde prestations installation modulaire et rééquipement en matériel/équip divers
Prestations services Jeunesse/sports	35 446 €	17 726 €	- 17 720 €	-50%	Suppression séjours extérieurs "été"
					Mise en place prestation entretien salle sports
Prestations services RH	31 064 €	22 336 €	- 8 728 €	-28%	Excep. s/2015 : formation amiante et audit ST
Prestations services Informatique	13 946 €	6 434 €	- 7 512 €	-54%	Excep. s/2015 : audit informatique
Entretien matériel	15 415 €	513 €	- 14 902 €	NS	Excep. s/2015 : piscine (interventions circuit chauffage et centrale traitement air)
Maintenance	160 404 €	79 846 €	- 80 558 €	-50%	Dénonciation contrat Numéricable
Formations	39 927 €	16 703 €	- 23 224 €	-58%	Optimisation : recours CNFPT
Frais de contentieux	22 795 €	13 663 €	- 9 132 €	-40%	Excep s/2015 : frais recours piscine.
Frais d'affranchissement	25 222 €	21 148 €	- 4 074 €	-16%	Systématisation tarif lent, impact volume recommandés (urbanisme)
			-421 755 €		

Charges à caractère général

Principales charges à caractère général affichant une hausse :

	CA 2015	CA 2016	Evolutions		Explications
Petits équip. service Bâtiment	82 185 €	106 050 €	23 865 €	29%	Poste aléatoire selon niveau intervention travaux en régie
Diverses prestations services	11 864 €	29 285 €	17 421 €	147%	Etude communes nouvelles
					Mission optimisation valeurs locatives sur le foncier "professionnel"
Locations mob. Jeunesse/Sports	7 217 €	12 554 €	5 337 €	74%	Modulaire Planète Enfant suite sinistre
Entretien bâtiments, équipements	42 531 €	55 282 €	12 751 €	30%	Piscine (reprise dallage), Venaiserie (nettoyage piste d'athlétisme),...
Entretien réseaux	- €	20 488 €	20 488 €	NS	Réparation poteaux incendie suite diagnostic
Prime d'assurances	49 970 €	55 952 €	5 982 €	12%	Nouveau marché
			85 844 €		

Charges de personnel

Baisse des charges de personnel :

	CA 2015	CA 2016	Evolution	
Masse salariale : chapitre 012	5 856 549 €	5 733 835 €	- 122 714 €	-2%

L'effet Glissement Vieillesse Technicité (GVT) a été plus que compensé par l'effort de rationalisation des postes mis en œuvre depuis 2015.

Charges de gestion courante

Poste affichant une baisse de : - 6 % (-106 940 €)

Evolution provenant principalement des éléments suivants :

	Dépenses		Evolutions		Explications
	2015	2016			
Subvention THV	587 995 €	594 120 €	6 125 €	NS	Hausse compensée par refacturations
CCAS	508 000 €	561 000 €	53 000 €	10%	Réjust. subvention suite baisse excédent sur budget CCAS
Subventions assoc hors conventions jeunes	227 611 €	208 006 €	- 19 605 €	-9%	Principalement minoration conventionnelle subvention Pigeon Vole,...
Conventions jeunes	28 002 €	44 775 €	16 773 €	NS	Année partielle sur 2015
Participation transport	135 681 €		- 135 681 €	-100%	Participation dorénavant prélevée directement sur attribution de compensation
Fonds concours SIEML	19 298 €	3 235 €	- 16 063 €	-83%	Transferts de charges à ALM : compétence éclairage public
Syndicat Coupure Verte	14 865 €		- 14 865 €	-100%	Transferts de charges à ALM : compétence pluviale.

Frais financiers

Baisse liée au désendettement et à l'orientation favorable des index

	CA 2015	CA 2016	Evolution		
Intérêts des emprunts	329 385 €	307 839 €	- 21 546 €	-7%	Index à la baisse
Frais portages fonciers		32 557 €	32 557 €	NS	Portages 2015 = 37 644 € (compte 6718)
Frais ligne Trésorerie	1 011 €		- 1 011 €	NS	
	330 396 €	340 396 €	10 000 €		

Pour rappel :

- Dette au 31/12/2016 : 8 241 778 €;
- Désendettement effectif sur 2016 : 537 228 €;
- Capacité de désendettement au 31/12/2016 : 4,28 années.

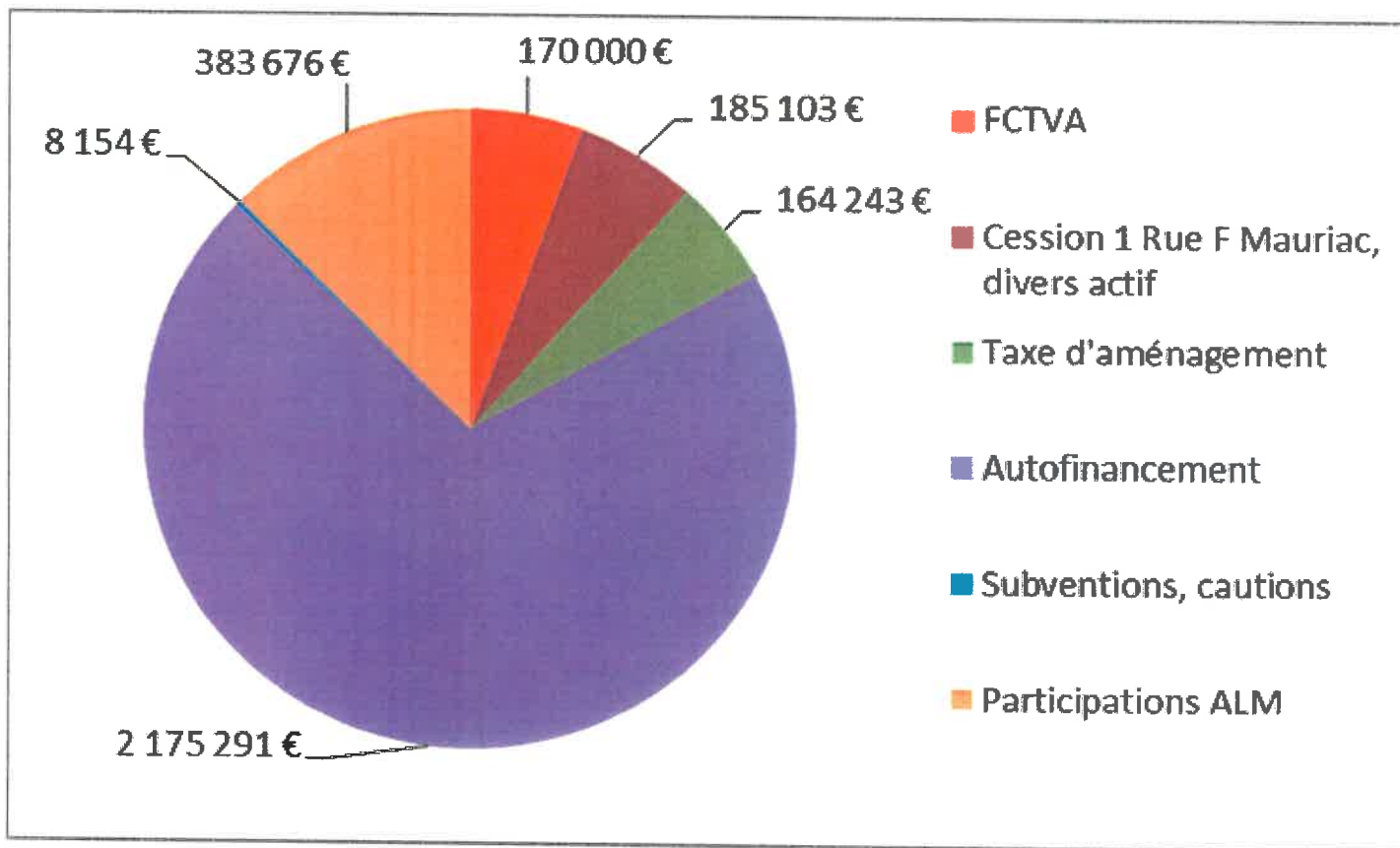
Dépenses exceptionnelles

A noter au titre de ces dépenses sur 2016 (30 450 €) :

Bourses stagiaires	5 404 €
Remise gracieuse pénalités Trésoriers	23 910 €
Annulations titres, divers	1 136 €
	30 450 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

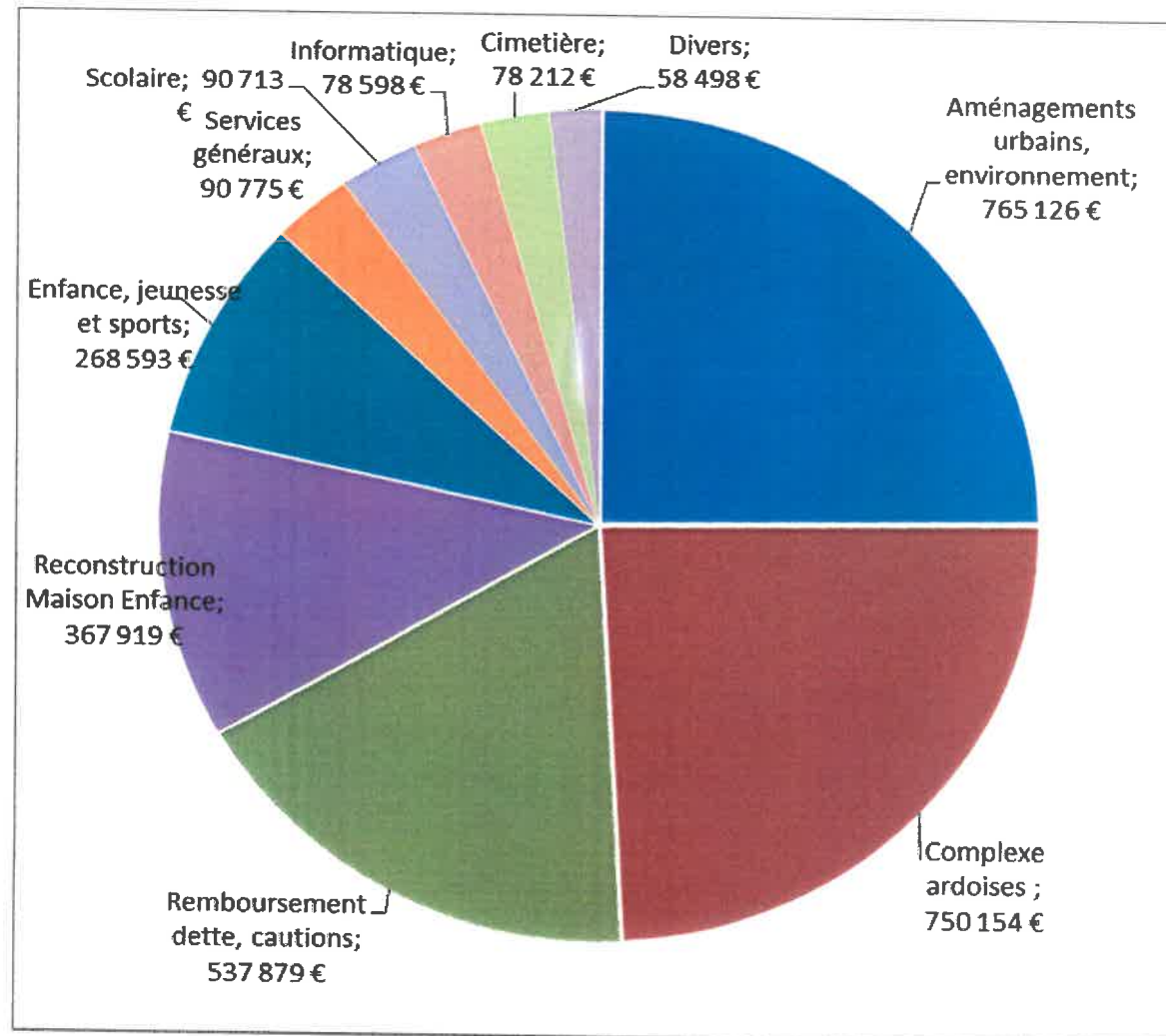
Financement des investissements réalisés sur 2016 (recettes d'investissement) = 3 086 467 €



LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement

3 086 467 € de dépenses réelles d'investissement sur 2016 :



28/03/2017

30



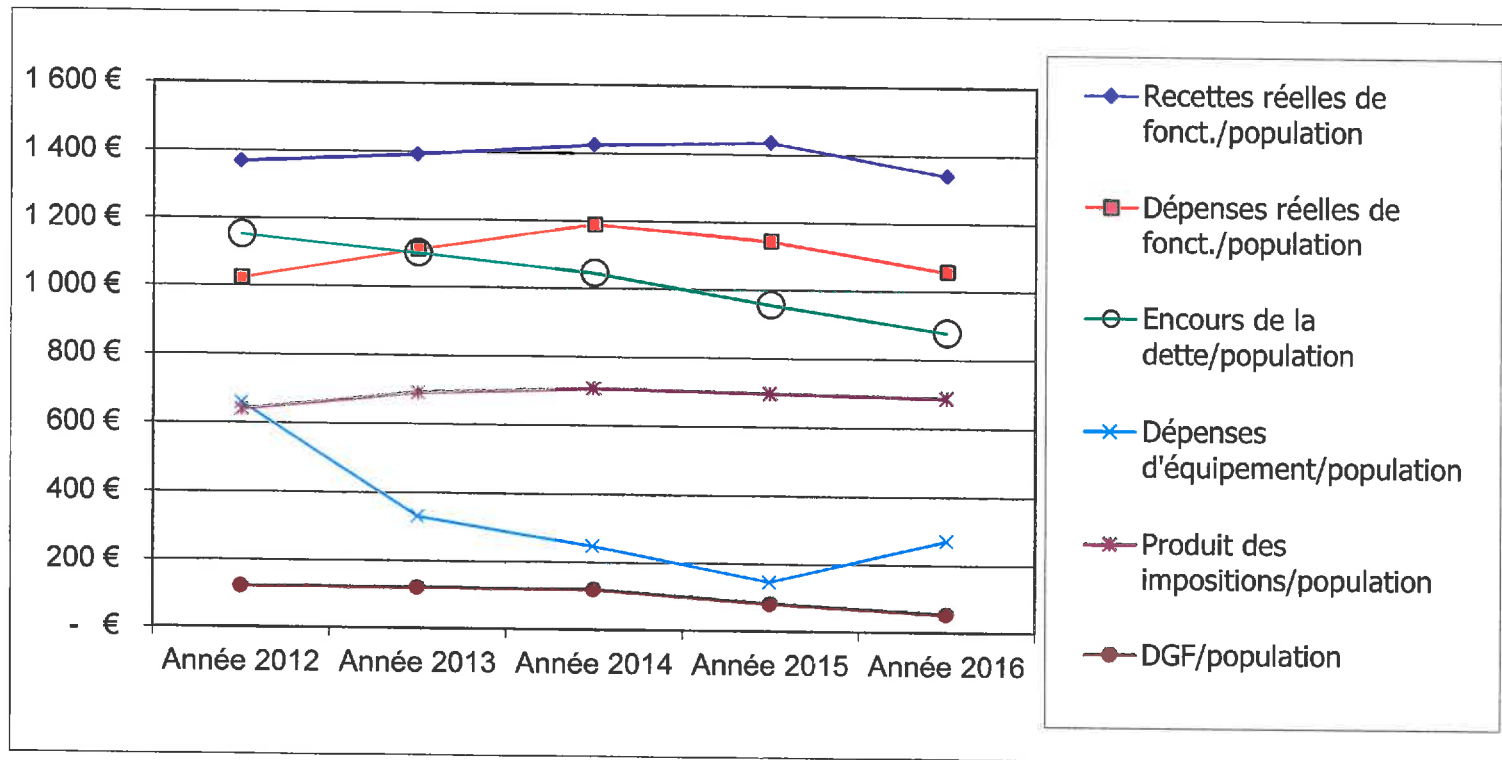
Epargne dégagée par l'exécution budgétaire 2016

Epargne de gestion = épargne dégagée dans la gestion courante (hors frais financiers et hors recettes et charges exceptionnelles)

Epargne nette (disponible pour investir) = épargne de gestion moins annuité de la dette

	CA 2016
Recettes réelles	11 843 458 €
Dépenses réelles	9 561 321 €
EPARGNE DE GESTION	2 282 137 €
Intérêts des emprunts	340 396 €
Remboursement capital emprunts	537 879 €
Remboursement ALTER CITES (ex SARA)	225 000 €
EPARGNE NETTE	1 178 862 €

Evolution des ratios légaux (chiffres en euros par habitant)



	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016
Population référence	9 169	9 048	8 947	9 179	9 391

COMPTE ADMINISTRATIF THV

Les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement						
Chapitres		CA 2015	CA 2016	Evolutions		Rappel budget 2016
70	Produits services : entrées public, stages, locations salle,...	104 445,41 €	107 841,24 €	3 396 €	3%	102 196 €
74	Subventions diverses	79 658,86 €	103 265,50 €	23 607 €	23%	106 224 €
74	Subvention ville St-Barthélemy-d'Anjou	575 901,07 €	581 900,10 €	5 999 €	1%	581 900 €
75	Produits divers gestion courante	96,61 €	1,35 €	- 95 €	NS	100 €
77	Produits exceptionnels	4 000,00 €	6 000,00 €	2 000 €	NS	8 000 €
002	Excédent fonctionnement reporté	1 555,85 €	2 615,11 €	1 059 €	NS	2 615 €
		765 657,80 €	801 623,30 €	35 965 €	4%	801 035 €

Le développement de l'action culturelle se traduit par une augmentation des dépenses (cf. poste « spectacles ») mais également par des recettes supplémentaires apparaissant au poste « subventions diverses ».

Les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement						
Chapitres		CA 2015	CA 2016	Evolutions		Rappel budget 2016
011	Achats spectacles, coproductions, coréalizations,...	211 399,39 €	231 815,40 €	20 416 €	9%	227 500 €
011	Charges caractère général : frais généraux, frais liés aux spectacles, communication spectacles,...	165 650,37 €	162 882,42 €	- 2 768 €	-2%	174 655 €
012	Charges de personnel	366 280,95 €	367 580,25 €	1 299 €	0%	378 750 €
65	Autres charges gestion courante	0,65 €	29,54 €	29 €	NS	130 €
67	Charges exceptionnelles	44,07 €		- 44 €	NS	
042	Dotations aux amortissements		4 903,92 €	4 904 €	100%	5 000 €
023	Virement section d'investissement					15 000 €
		743 375,43 €	767 211,53 €	23 836 €	3%	801 035 €

COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT ARDOISES PUY HEAUME

Réalisations de l'année 2016 :

DEPENSES 2016	
Maîtrise d'œuvre travaux Clos de la Chevalerie et étude urbanisme pour optimisation foncière	6 375,00 €
Travaux viabilisation Clos de la Chevalerie	22 942,39 €
	29 317,39 €
RECETTES 2016 : Vente Clos de la Chevalerie	
	189 348,00 €
CUMUL DEPENSES ENGAGEES SUR CE LOTISSEMENT :	
	858 157,00 €

SYNTHESE

Synthèse des comptes administratifs

		Budget principal Ville	Ardoise Puy Heaume	THV
	Recettes de fonctionnement	12 631 939,77 €	1 047 905,78 €	799 008,19 €
Moins	Dépenses fonctionnement	10 634 700,25 €	858 158,25 €	767 211,53 €
Egal	<i>Résultat exercice</i>	<i>1 997 239,52 €</i>	<i>189 747,53 €</i>	<i>31 796,66 €</i>
Plus	Excédent 2015 reporté	1 864 499,61 €		2 615,11 €
Egal	Excédent fonctionnement global : D	3 861 739,13 €	189 747,53 €	34 411,77 €
	Dépenses d'investissement	3 127 185,31 €	858 157,78 €	19 940,55 €
Plus	Besoin financement 2015 reporté	43 482,45 €	828 840,39 €	19 667,26 €
Moins	Recettes d'investissement	2 751 241,45 €	828 840,39 €	24 571,18 €
Egal	Besoin de financement (A)	419 426,31 €	858 157,78 €	15 036,63 €
	Restes à réaliser : dépenses	1 332 533,00 €		
Plus	Restes à réaliser : recettes	- 335 177,00 €		
Egal	Besoin financ. s/restes à réaliser (B)	997 356,00 €		
	Besoin financement global : A + B = C	1 416 782,31 €	858 157,78 €	15 036,63 €
	Report sur 2017 = D - C	2 444 956,82 €	-668 410,25 €	19 375,14 €

M. Le Maire s'étant retiré de la salle avant le vote,

Après avoir délibéré, le Conseil adopte par 20 voix pour, 3 contre Mme HUU, M. TESSIER, M. PIERRE DIT LEMARQUAND et 5 abstentions Mme RAIMBAULT, Mme HERSANT, M. DANIEL, M. DOHIN, M. BLIN, M. le Maire n'ayant pas pris part au vote.

V - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU THEATRE DE L'HOTEL DE VILLE - EXERCICE 2016

(Rapporteur : M. CHARRUAU)

M. CHARRUAU expose :

Vu les articles L. 2121-31 et L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Je vous propose :

- d'approuver le compte administratif (budget annexe Théâtre de l'Hôtel de Ville) qui peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE THEATRE HOTEL DE VILLE						
LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Excédent ou solde d'exécution		2 615,11 €	19 667,26 €		19 667,26 €	2 615,11 €
Opérations de l'exercice	767 211,53 €	799 008,19 €	19 940,55 €	24 571,18 €	787 152,08 €	823 579,37 €
TOTAUX	767 211,53 €	801 623,30 €	39 607,81 €	24 571,18 €	806 819,34 €	826 194,48 €
Résultats de clôture		34 411,77 €	15 036,63 €		15 036,63 €	34 411,77 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS		34 411,77 €	15 036,63 €			19 375,14 €

- de constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, à :
 - un excédent de fonctionnement de.....34 411,77 €
 - un déficit d'investissement de.....15 036,63 €
 - un excédent global de.....19 375,14 €

M. Le Maire s'étant retiré de la salle avant le vote,

Après avoir délibéré, le Conseil adopte par 20 voix pour et 8 abstentions Mme RAIMBAULT, Mme HERSANT, M. DANIEL, M. DOHIN, M. BLIN, Mme HUU, M. TESSIER, M. PIERRE DIT LEMARQUAND, M. le Maire n'ayant pas pris part au vote.

VI - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT ARDOISES PUY-HEAUME - EXERCICE 2016
(Rapporteur : M. CHARRUAU)

M. CHARRUAU expose :

Vu les articles L. 2121-31 et L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Je vous propose :

- d'approuver le compte administratif (budget annexe lotissement Ardoises Puy-Heaume) qui peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET LOTISSEMENT ARDOISES PUY-HEAUME						
LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Excédent ou solde d'exécution			828 840,39 €		828 840,39 €	
Opérations de l'exercice	858 158,25 €	1 047 905,78 €	858 157,78 €	828 840,39 €	1 716 316,03 €	1 876 746,17 €
TOTAUX	858 158,25 €	1 047 905,78 €	1 686 998,17 €	828 840,39 €	2 545 156,42 €	1 876 746,17 €
Résultats de clôture		189 747,53 €	858 157,78 €		668 410,25 €	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS		189 747,53 €	858 157,78 €		668 410,25 €	

- de constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, à :
 - un excédent de fonctionnement de..... 189 747,53 €
 - un déficit d'investissement de..... 858 157,78 €
 - un déficit global de 668 410,25 €

M. Le Maire s'étant retiré de la salle avant le vote,

Après avoir délibéré, le Conseil adopte par 23 voix pour et 5 abstentions Mme RAIMBAULT, Mme HERSANT, M. DANIEL, M. DOHIN, M. BLIN, M. le Maire n'ayant pas pris part au vote.

VII - AFFECTATION DES RESULTATS DE LA VILLE - EXERCICE 2016

(Rapporteur : M. CHARRUAU)

M. CHARRUAU expose :

Vu le compte administratif 2016 de la ville précédemment approuvé ;

Je vous propose de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016.

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

Au titre des exercices antérieurs :

- (A) Excédent (+) / Déficit (-) + 1 864 499,61 €

Au titre de l'exercice arrêté :

- (B) Excédent (+) / Déficit (-) + 1 997 239,52 €

Soit un résultat à affecter (si > 0)

(C) = A + B soit + 3 861 739,13 €

Besoin de financement de la section d'investissement

(ligne 001) hors restes à réaliser (D) : 419 426,31 €

Solde des restes à réaliser en investissement (besoin de financement) 997 356,00 €

Montant affecté à l'investissement compte 1068 au budget primitif 2017 : 1 416 782,31 €

Montant de l'excédent à reporter compte 002 au budget primitif 2017 : 2 444 956,82 €

Après avoir délibéré, le Conseil adopte par 26 voix pour, 3 contre Mme HUU, M. TESSIER, M. PIERRE DIT LEMARQUAND.

VIII - AFFECTATION DES RESULTATS DU THEATRE DE L'HOTEL DE VILLE - EXERCICE 2016

(Rapporteur : M. CHARRUAU)

M. CHARRUAU expose :

Vu le compte administratif 2016 du Théâtre de l'Hôtel de Ville précédemment approuvé ;

Je vous propose de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016.

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

Au titre des exercices antérieurs :

- (A) Excédent (+) / Déficit (-) + 2 615,11 €

Au titre de l'exercice arrêté :

- (B) Excédent (+) / Déficit (-) + 31 796,66 €

Soit un résultat à affecter (si>0)

- (C) = A + B + 34 411,77 €

Besoin de financement de la section d'investissement

(ligne 001) hors restes à réaliser (D) : 15 036,63 €

Montant affecté à l'investissement compte 1068 au budget primitif 2017 : 15 036,63 €

Montant de l'excédent à reporter compte 002 au budget primitif 2017 : 19 375,14 €

Après avoir délibéré, le Conseil adopte par 26 voix pour et 3 abstentions Mme HUU, M. TESSIER, M. PIERRE DIT LEMARQUAND.

IX - AFFECTATION DES RESULTATS DU LOTISSEMENT ARDOISES PUY-HEAUME - EXERCICE 2016

(Rapporteur : M. CHARRUAU)

M. CHARRUAU expose :

Vu le compte administratif 2016 du lotissement Ardoises Puy-Heaume précédemment approuvé ;

Considérant les écritures pour ordre à passer sur l'exercice 2017 et le déficit de la section d'investissement s'affichant à 858 157,78 € ;

Je vous propose de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016.

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

Au titre des exercices antérieurs :

- (A) Excédent (+) / Déficit (-) 0 €

Au titre de l'exercice arrêté :

- (B) Excédent (+) / Déficit (-) + 189 747,53 €

Soit un résultat à affecter (si>0)

(C) = A + B soit + 189 747,53 €

Montant de l'excédent à reporter compte 002 au budget primitif 2017 : 189 747,53 €

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

X - BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE 2017

(Rapporteur : M. CHARRUAU)

M. CHARRUAU expose :

Vu le débat d'orientations budgétaires en date du 30 janvier 2017,

Je vous propose d'adopter le budget primitif 2017 de la ville tel qu'il vient de vous être présenté, arrêté ainsi qu'il suit :

BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE	BP 2017
Fonctionnement (dépenses et recettes)	13 973 957,00 €
Investissement (dépenses et recettes)	6 364 996,31 €

Ce budget est présenté avec la reprise des résultats de l'exercice 2016 suite au vote du compte administratif 2016.

M. Johan CHARRUAU présente le diaporama suivant :

BUDGETS PRIMITIFS 2017

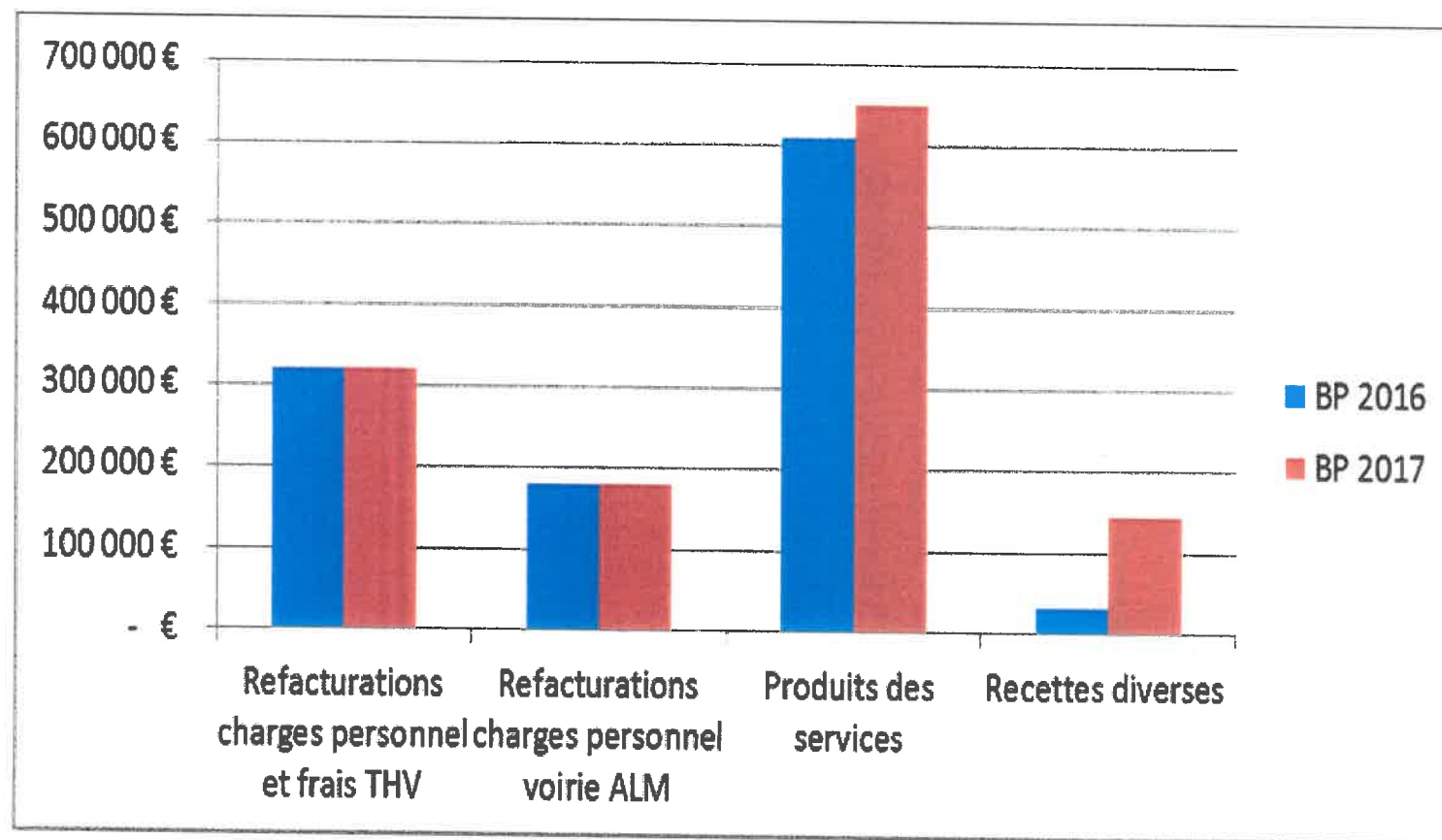
Conseil municipal du 27 février 2017

BUDGET VILLE

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

28/03/2017

PRODUITS DES SERVICES ET REFACTURATIONS DIVERSES



VUE D'ENSEMBLE SUR LES PRODUITS DES SERVICES ET REFACTURATIONS DIVERSES

	BP 2016	BP 2017	Evolutions		
Complexe aquatique	260 000 €	300 000 €	40 000 €	15%	*
Restauration scolaire	160 000 €	160 000 €	- €	0%	
Accueil de loisirs	80 000 €	75 000 €	- 5 000 €	-6%	
Etudes et garderies	60 000 €	60 000 €	- €	0%	
Multi-accueil	32 000 €	35 000 €	3 000 €	9%	
Concessions cimetière	8 000 €	8 000 €	- €	0%	
Médiathèque	7 000 €	7 000 €	- €	0%	
Ecole sport	2 000 €	2 000 €	- €	0%	
Refacturation personnel THV					
Refacturation personnel voirie ALM	320 000 €	320 000 €	- €	0%	
Refacturation frais divers THV	180 000 €	180 000 €	- €	0%	
Refacturation frais divers CCAS	2 000 €	2 000 €	- €	0%	
Refacturation frais divers CCAS	4 500 €	2 500 €	- 2 000 €	-44%	
Locations fourreaux Numéricable					
Produits divers / refacturations diverses		115 000 €	115 000 €	NS	*
Produits divers / refacturations diverses	28 500 €	28 500 €	- €	0%	
	1 144 000 €	1 295 000 €	151 000 €	13%	

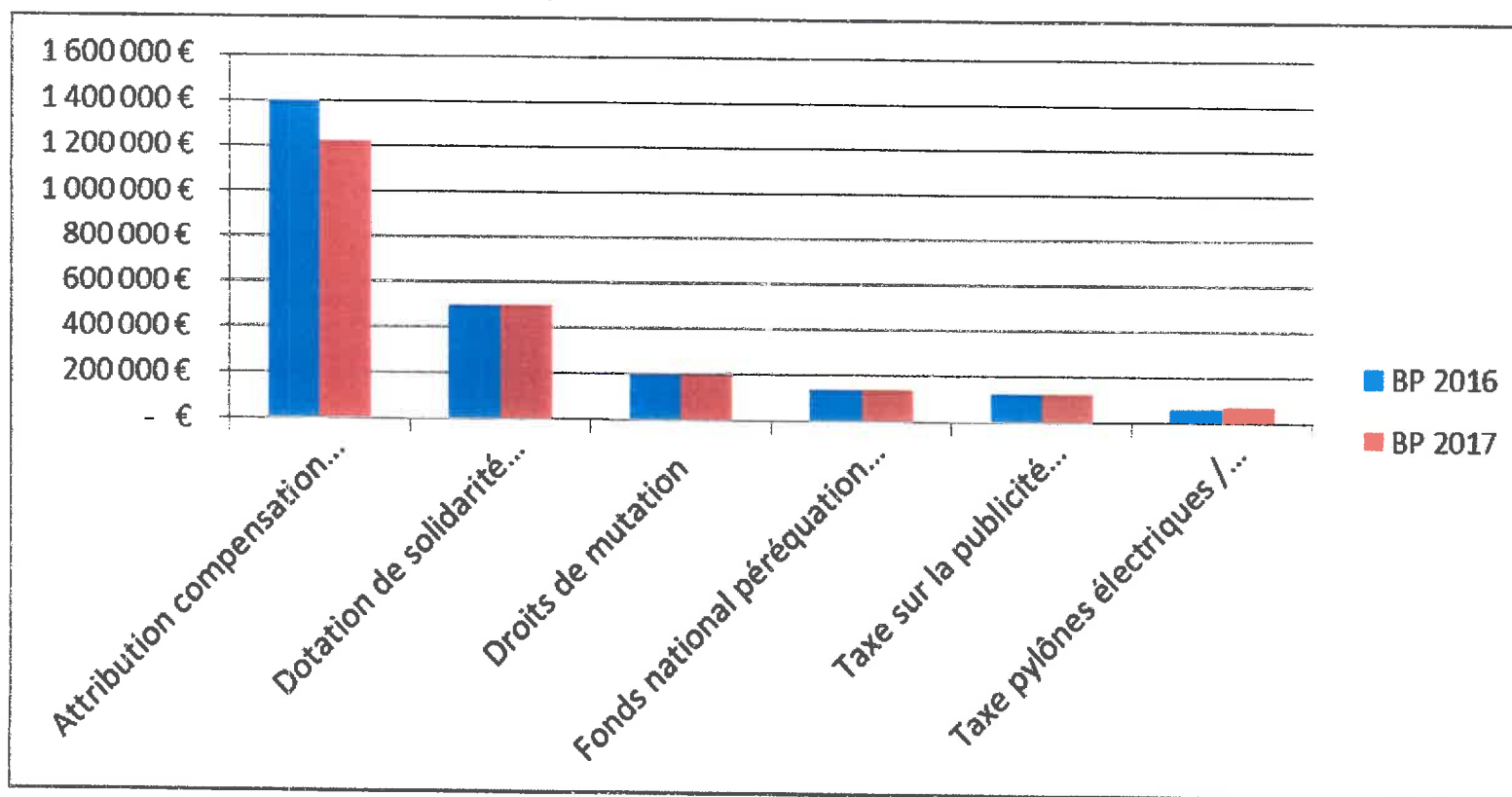
EVOLUTIONS NOTABLES DES RECETTES DES SERVICES ET REFACTURATIONS DIVERSES

	BP 2016	BP 2017	Evolutions		Explications
Piscine	260 000 €	300 000 €	40 000 €	15%	Ajustement produit entrées et prestations
Recettes diverses	33 000 €	144 000 €	111 000 €	NS	Progression non significative : retour dans budget ville location fourreaux à Numéricable (reversement à ALM sur d'autres postes)
			151 000 €		

PRODUITS DE LA FISCALITE

Les recettes provenant des 3 taxes locales représentent 6 515 000 € sur le budget primitif 2017 soit 74 % du produit global des recettes fiscales.

Les autres recettes se décomposent comme suit :



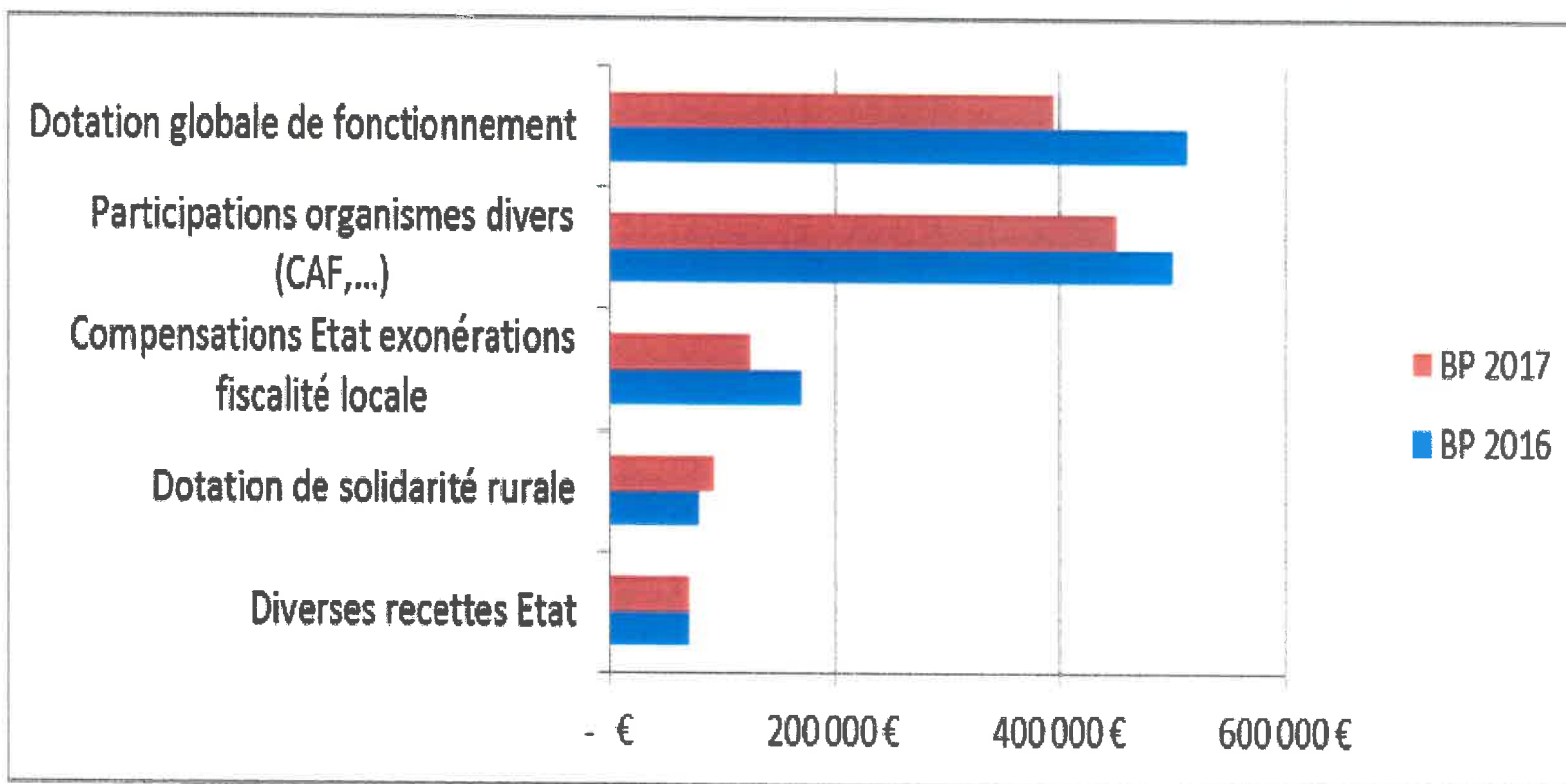
VUE D'ENSEMBLE SUR LES RECETTES FISCALES

	BP 2016	BP 2017	Evolutions		
Taxes foncières et d'habitation	6 436 000 €	6 515 000 €	79 000 €	1%	*
Attribution compens. ALM	1 399 400 €	1 226 400 €	- 173 000 €	-12%	*
Dotat. solidar. Communautaire	500 000 €	500 000 €	- €	0%	
Droits de mutation	200 000 €	200 000 €	- €	0%	
Taxe sur emplac. publicitaires	130 000 €	127 000 €	- 3 000 €	-2%	
Fonds péréquation (FPIC)	144 000 €	140 000 €	- 4 000 €	-3%	
Taxe pylônes électriques	61 600 €	68 000 €	6 400 €	10%	
Droits de place	3 000 €	3 000 €	- €	0%	
	8 874 000 €	8 779 400 €	- 94 600 €	-1%	

EVOLUTIONS NOTABLES SUR LES RECETTES FISCALES

	BP 2016 (€)	BP 2017 (€)	Evolutions (€)		Explications
Fiscalité directe locale	6 436 000	6 515 000	79 000	1%	Stabilité des taux sur année 2017
					Revalorisation valeurs locatives à hauteur de 0,4 % (revalorisation légale décidée par l'Etat)
					Revalorisation valeurs locatives à hauteur de 1 % (prévision élargissements des bases)
Attribution compensation ALM	1 399 400	1 226 400	-173 000	-12%	Prélèv. Particip. transport : - 135 681 €
					Réajustement location fourreaux Numéricable (année 2017) : - 56 175 €
					Réajustements divers : + 18 856 €

RECETTES DES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (regroupées par grandes masses)



VUE D'ENSEMBLE SUR LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

	BP 2016	BP 2017	Evolutions		
Dotation globale de fonctionnement	514 000 €	395 000 €	-119 000 €	-23%	*
Partenariats CAF,...	500 000 €	450 000 €	- 50 000 €	-10%	*
Dotation de solidarité rurale	80 000 €	93 000 €	13 000 €	16%	*
Fonds soutien rythmes scolaires	40 000 €	40 000 €	- €	0%	
Emplois aidés	26 000 €	21 000 €	- 5 000 €	-19%	
Divers Etat : passeports, élections,...	5 000 €	10 000 €	5 000 €	NS	
Etat : compens. taxe d'habitation	100 000 €	50 000 €	- 50 000 €	-50%	*
Etat : compens. taxe profes.	39 000 €	55 000 €	16 000 €	41%	*
Etat : compens. taxes foncières	32 000 €	20 000 €	- 12 000 €	-38%	*
	1 336 000 €	1 134 000 €	- 202 000 €	-15%	

EVOLUTIONS NOTABLES SUR LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

	BP 2016 (€)	BP 2017 (€)	Evolutions (€)		Explications
Dotation globale de fonctionnement	514 000	395 000	-119 000	-23%	Contribution redressement finances publiques Baisse 2017 = 50 % baisse 2016
Dotation solidarité rurale	80 000	93 000	13 000	16%	Budget 2017 ajusté sur produit réel 2016
Compens. fiscales Etat	171 000	125 000	-46 000	-27%	Contribution redressement finances publiques
Particip. organismes divers	500 000	450 000	-50 000	-10%	Participations CAF : réajustement produit 2017
			-202 000		

REVENUS DES IMMEUBLES (locations) ET DIVERS (Redevances : centre équestre, GRDF,...)

BP 2016	BP 2017	Evolution
207 000 €	207 000 €	0%

REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL

A compter du 1^{er} janvier 2017, la commune a décidé de limiter l'assurance statutaire aux risques suivants : accidents de travail et maladies professionnelles. Compte tenu de cette nouvelle donne et compte tenu du caractère par nature aléatoire de ce poste, il est prévu d'inscrire une enveloppe de 110 500 € sur 2017 contre 200 500 € en 2016.

PRODUITS EXCEPTIONNELS

Il n'est pas prévu de produits exceptionnels en 2017 au stade du budget primitif.

VUE D'ENSEMBLE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES					
Chapitres comptables		BUDGET PRIMITIF 2016	BUDGET PRIMITIF 2017	EVOLUTIONS	
70	Produits services, recettes diverses	1 144 000 €	1 180 000 €	36 000 €	3%
	<i>Recettes des services et refacturations diverses : THV, ALM,...</i>				
	Neutralisation Numéricable 2016 et 2017				
73	Impôts et taxes	8 874 000 €	8 971 256 €	97 256 €	1%
	<i>Fiscalité locale, versements ALM,...</i>				
	Neutralisation participation transport				
	Neutralisation Numéricable 2017				
74	Dotations, subventions, participations	1 336 000 €	1 134 000 €	- 202 000 €	-15%
	<i>Dotations Etat, participations CAF,...</i>				
75	Autres produits divers gestion courante	207 000 €	207 000 €	- €	0%
	<i>Loyers et charges locatives, location salles,...</i>				
013	Atténuations de charges	200 500 €	110 500 €	- 90 000 €	NS
	<i>Remboursements suite arrêts maladie,...</i>				
76	Produits financiers	100 €	100,18 €	- 0 €	0%
Recettes réelles de fonctionnement (hors excep)		11 761 600 €	11 526 000 €	- 235 600 €	-2%
77	Produits exceptionnels	200 000 €		- 200 000 €	NS
	<i>Remboursement assurance Maison Enfance, produits cessions d'actif</i>				
042	Amortissement subventions d'investissement		3 000 €	3 000 €	NS
002	Excédent 2016 reporté	1 864 500 €	2 444 956,82 €	580 457 €	NS
		13 826 100 €	13 973 957 €	147 857 €	

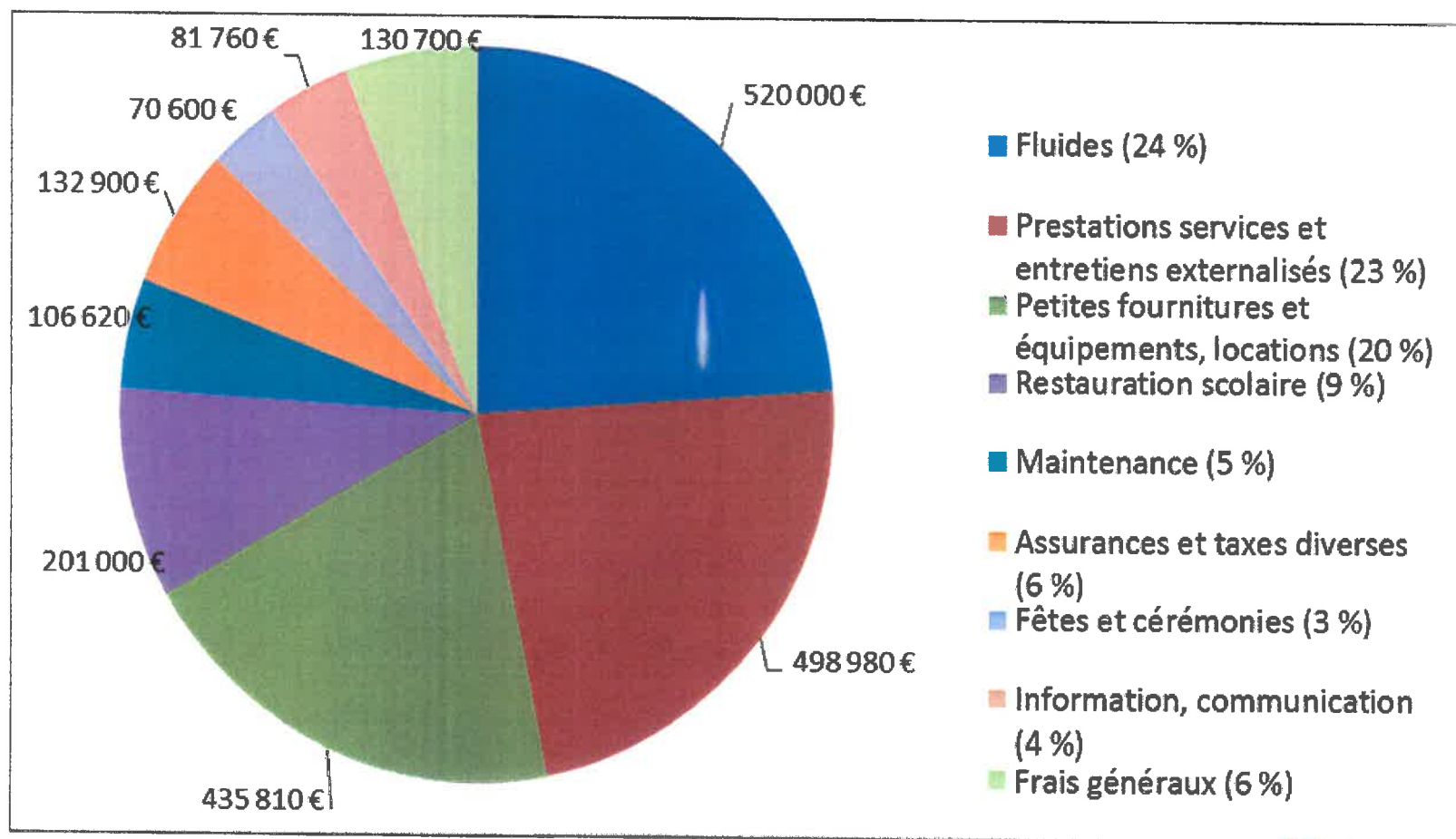
LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

28/03/2017

17



LES CHARGES A CARACTERE GENERAL : décomposition par nature selon chiffres BP 2017



CHARGES A CARACTERE GENERAL : GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF

EVOLUTION			
BP 2016	BP 2017	Evolution	
219 150 €	199 000 €	- 20 150 €	-9%

EXPLICATIONS					
	BP 2016	BP 2017	Evolution		
Prestations services diverses	32 000 €	16 000 €	-16 000 €	-50%	Etudes ponctuelles 2016 : communes nouvelles et fiscalité foncier industriel (en-cours)
Frais d'affranchissement	24 000 €	21 000 €	- 3 000 €	-13%	Recours tarifs réduits, fluctuation volume service Urbanisme
Divers			- 1 150 €		
			-20 150 €		

CHARGES A CARACTERE GENERAL : GESTIONNAIRE EDUCATION/ENFANCE/SPORTS

EVOLUTION			
BP 2016	BP 2017	Evolution	
462 850 €	463 000 €	150 €	0%

EXPLICATIONS					
	BP 2016	BP 2017	Evolution		
Postes fournitures	106 300 €	106 000 €	- 300 €	0%	Réajustements prévisions
Postes entretien matériels	9 800 €	7 800 €	- 2 000 €	-20%	Réajustements prévisions
Restauration scolaires et ALSH	202 500 €	201 000 €	- 1 500 €	-1%	Réajustements prévisions
Prestations services	20 600 €	25 000 €	4 400 €	21%	Effet année pleine recours prestataire entretien salles sports
Divers			- 450 €		
			150 €		

CHARGES A CARACTERE GENERAL : GESTIONNAIRE FINANCES

EVOLUTION			
BP 2016	BP 2017	Evolution	
94 200 €	97 200 €	3 000 €	3%

EXPLICATIONS					
	BP 2016	BP 2017	Evolution		
Taxes foncières et diverses	70 000 €	71 400 €	1 400 €	2%	Effet hausse (augmentation taux Conseil Départ.) et effet baisse (ventes foncières)
Frais d'actes, contentieux	10 000 €	11 000 €	1 000 €	10%	Sécurisation juridique
Divers			600 €		
			3 000 €		

CHARGES A CARACTERE GENERAL : GESTIONNAIRE RESSOURCES HUMAINES

EVOLUTION			
BP 2016	BP 2017	Evolution	
77 800 €	68 500 €	- 9 300 €	-12%

EXPLICATIONS					
	BP 2016	BP 2017	Evolution		
Achats fournitures		2 500 €	2 500 €	NS	Enveloppe Plan Prévention
	3 000 €	2 000 €	- 1 000 €	NS	Ajust budget pharmacie
Prestataires formations	27 500 €	20 000 €	- 7 500 €	-27%	Optimisation en privilégiant le partenariat CNFPT
Gerbes, médailles agents	1 500 €	500 €	- 1 000 €	-67%	Réajustement niveau besoin
Diverses contributions	2 800 €	500 €	- 2 300 €	NS	Pas contrib. Fonds handicap s/2017.
			- 9 300 €		

CHARGES A CARACTERE GENERAL : GESTIONNAIRE TECHNIQUE

BP 2016	BP 2017	Evolution	
1 049 600 €	1 088 810 €	39 210 €	4%

	BP 2016	BP 2017	Evolution		
Fluides	524 000 €	520 000 €	- 4 000 €	-1%	Effets nouveaux marchés gaz objectif réduction coût global
Fournitures diverses	172 000 €	177 950 €	5 950 €	3%	Abondement poste fournitures pour bâtiments (régie)
Equip. Protection Individuelle	6 000 €	14 800 €	8 800 €	147%	Equip. agents bouchons oreilles Equip. agents traitement amiante
Prestations diverses	75 000 €	100 100 €	25 100 €	33%	Mise en place nouveaux contrats contrôles techniques (gaz, électricité,...) Désinstallation modulaire Multi-Accueil
Locations	20 000 €	24 960 €	4 960 €	25%	Location 12 mois modulaire Planète enfants
Entretien matériel roulant	20 000 €	39 000 €	19 000 €	95%	Réparations exceptionnelles : balayeuse, tracto-pelle, tracteur
Autres entretiens (bâtiments, voirie, mat.)	150 200 €	137 580 €	- 12 620 €	-8%	Divers réajustement suite 1ière année transferts compétences ALM.
Maintenance	75 000 €	67 020 €	- 7 980 €	-11%	Hausse : portes automatiques, défibrillateurs, Baisse : Numéricable (1,5 mois s/2016)
			39 210 €		

Investigations complémentaires à la piscine (Pb étanchéité) = 40 000 € .
A voir pour prise en charge par assurance.

CHARGES A CARACTERE GENERAL : GESTIONNAIRE INFORMATIQUE / COMMUNICATION /POLICE

EVOLUTION			
BP 2016	BP 2017	Evolution	
159 660 €	144 960 €	- 14 700 €	-9%

EXPLICATIONS					
	BP 2016	BP 2017	Evolution		
Informatique	72 400 €	57 700 €	- 14 700 €	-20%	Prestations en moins s/2107 : audit informatique, consultant marché téléphonie.
Information/Communic.	81 760 €	81 760 €		0%	
Police	5 500 €	5 500 €		0%	
			- 14 700 €		

CHARGES A CARACTERE GENERAL : GESTIONNAIRE CULTURE

EVOLUTION			
BP 2016	BP 2017	Evolution	
75 700 €	76 900 €	1 200 €	2%

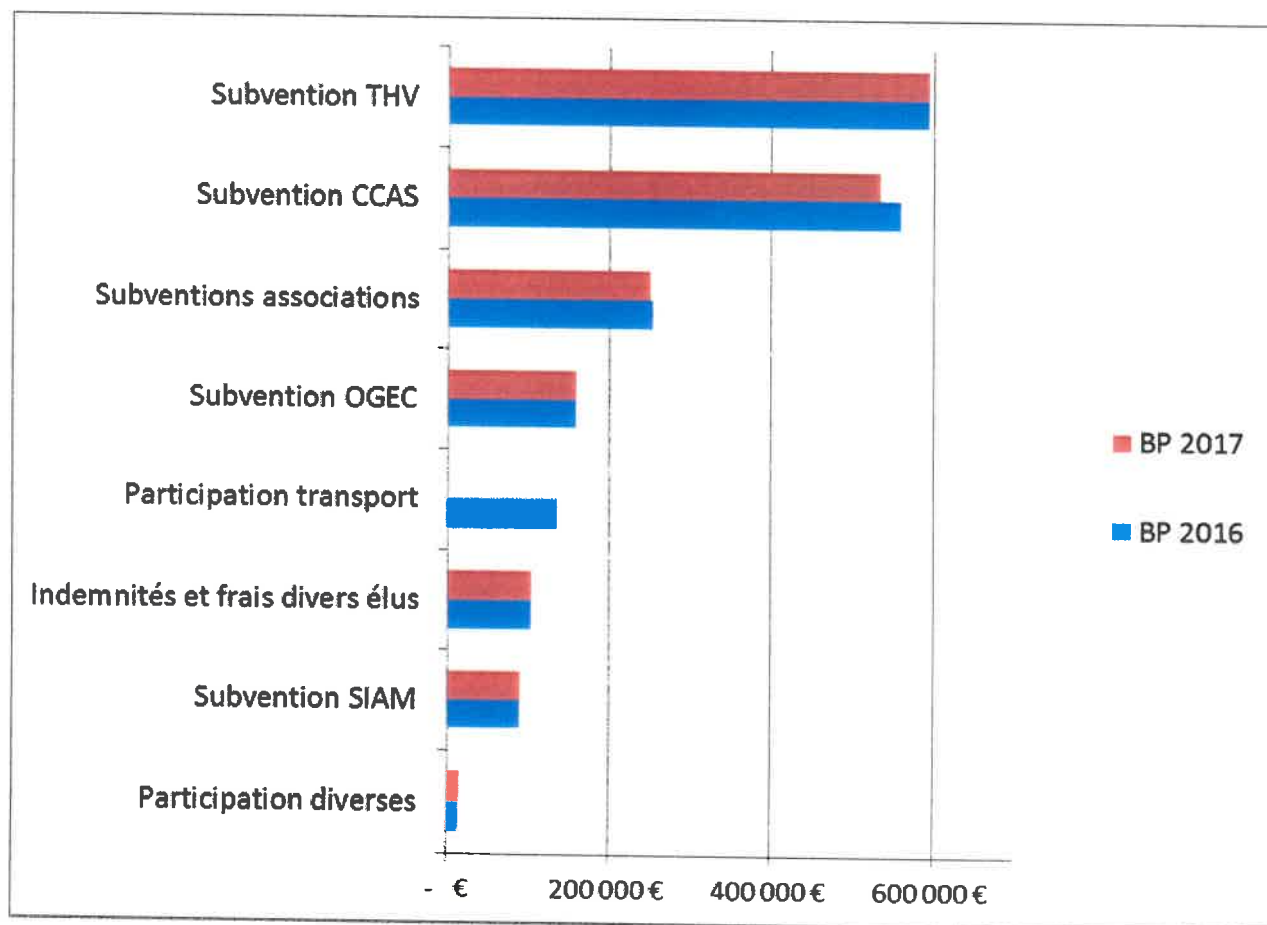
EXPLICATIONS					
	BP 2016	BP 2017	Evolution		
Médiathèque	37 200 €	37 200 €		0%	
Fête communale, ciné Noël	37 500 €	38 700 €	1 200 €	3%	Réajustement prestation (petit train)
			1 200 €		

CHARGES DE PERSONNEL

La masse salariale 2017 présentera une légère baisse de 0,6 % (-39 000 €).
Globalement, elle s'affichera ainsi à hauteur de 6 000 000 € contre 6 039 000 € prévue sur 2016.

Certains éléments sont orientés à la hausse (Glissement Vieillesse Technicité, augmentation de la valeur du point, recrutement chargé de mission informatique mutualisé,...) mais ils sont compensés par la baisse de la cotisation sur l'assurance statutaire et par le travail de rationalisation des postes mis en œuvre depuis 2015.

CHARGES DE GESTION COURANTE : décomposition selon chiffres BP 2017



EVOLUTIONS DES CHARGES DE GESTION COURANTE

	BP 2016	BP 2017	Evolutions		
Redevances logiciels	2 400	2 400		0%	
Indemnités et frais divers élus	104 800	104 800		0%	
Créances admises non-valeurs	1 000	1 000	0	0%	
Syndicat Vallée Authion	7 000	7 000	0	0%	
Subvention CCAS	561 000	535 000	-26 000	-5%	Subvention réajustée niveau équilibre
Subvention THV	594 120	594 120	0	0%	
Subventions établis. publics	94 800	94 800	0	0%	Dont subvention SIAM et particip. SIEML
Subvention OGEC	160 000	160 000	0	0%	
Subventions associations	253 480	250 638	-2 842	-1%	Stabilité globale secteur Educ. Enf. Sports : * Baisse sub. Pigeon Vole (ajust conventio.) * Hausse sub. Volley : Coupe de France Baisse globale secteur Culturel : * baisse Comice : manif à St-Barth. 2016 * pas demande assoc. St-Barth Gabin * sub. excep Arts du cirque sur 2017
Diverses participations	500	500	0	0%	
	1 779 100	1 750 258	-28 842	-2%	
Participation Transport	136 000		-136 000	NS	Particip déduite attrib. compensation ALM

CHARGES FINANCIERES

	BP 2016	BP 2017	Evolutions		Explications
Intérêts des emprunts	340 000 €	330 000 €	-10 000 €	-3%	Index financiers peu élevés
Frais financiers divers	3 000 €	2 000 €	- 1 000 €	-33%	Provisions pour éventuelle ligne de trésorerie
Frais portages fonciers	50 000 €	40 000 €	-10 000 €	-20%	Réajustement à la baisse compte tenu des indexations financières.
	393 000 €	372 000 €	-21 000 €	-5%	

Pas d'emprunt inscrit sur le budget primitif 2017

CHARGES EXCEPTIONNELLES

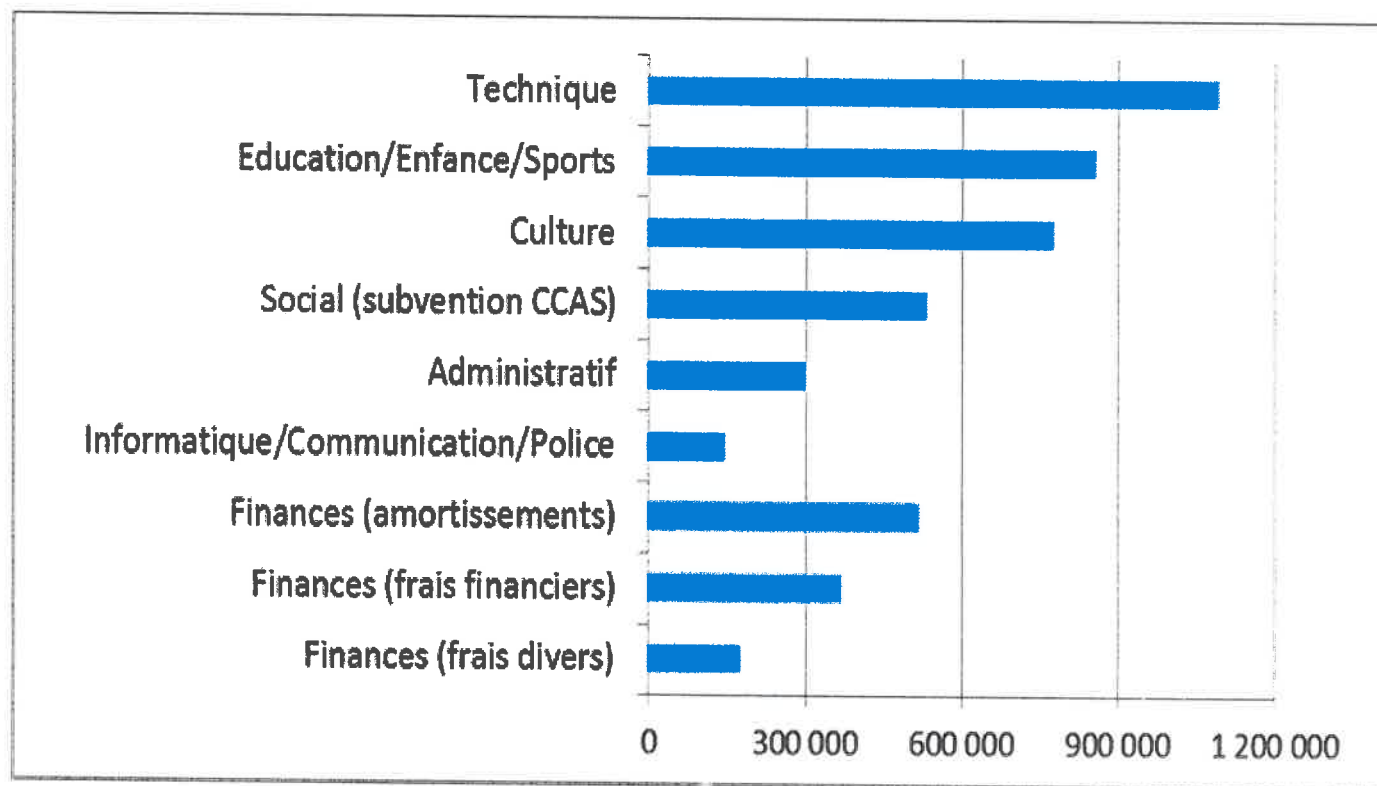
Éléments inscrits sur ce poste au stade du budget primitif 2017 :

- Bourses (stagiaires) = 5 300 € ;
- Titres annulés sur exercices antérieurs = 10 000 € ;
- Reversement à ALM participation Numéricable 2016 = 57 000 €.

DEPENSES IMPREVUES

Dépenses imprévues inscrites à hauteur de 360 000 € soit 2,5 % des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement inscrites au budget 2017 (somme identique BP 2016)

REPARTITION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT PAR GESTIONNAIRE (Hors gestionnaire personnel = 6 000 000 €)



VUE D'ENSEMBLE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES							
Chapitres comptables		BUDGET PRIMITIF 2016	BUDGET PRIMITIF 2017	EVOLUTIONS			
011	Charges à caractère général	2 138 960 €	2 138 370 €	-	590 €	0%	
	<i>Dépenses fluides, petits équipements, entretien, réparations, recours prestataires, taxes,...</i>						
	Neutralisation investigations prob. étanchéité piscine						40 000 €
012	Charges de personnel	6 039 000 €	6 000 000 €	-	39 000 €	-1%	
65	Autres charges de gestion courante	1 779 100 €	1 750 258 €	-	28 842 €	-2%	
	<i>Subventions associations, THV, CCAS, OGEC, indemnités élus,...</i>						
	Neutralisation participation transport 2016						136 000 €
66	Charges financières	393 000 €	372 000 €	-	21 000 €	-5%	
	<i>Intérêts des emprunts</i>						
67	Charges exceptionnelles	15 300 €	15 300 €		-	€	0%
	<i>Dépenses except. diverses</i>						
	Neutralisation reversement Numéricable 2016						
014	Atténuations de produits		500 €		500 €	NS	
	<i>Dégrèvements fiscalité jeunes agriculteurs</i>						
Dépenses réelles de fonctionnement		10 501 360 €	10 373 428 €	-	127 932 €	-1%	
042	Dotations amortissements et sorties d'actif	546 000 €	520 000 €	-	26 000 €	NS	
022	Dépenses imprévues	360 000 €	360 000 €		-	€	NS
023	Virement section d'investissement	2 418 740 €	2 720 529 €		301 789 €	NS	
		13 826 100 €	13 973 957 €		147 857 €		

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

28/03/2017

34



ETAT RECAPITULATIF DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR NATURE (crédits nouveaux)

Planète enfants	530 000 €	
Patrimoine (nouveaux équipements, entretien et aménagement) :		
• Patrimoine sportif	496 100 €	*
• Patrimoine scolaire	75 200 €	*
• Patrimoine autre	176 800 €	*
ADAP	528 900 €	*
Voirie	118 923 €	
Réserves foncières et soutien projet OASIS	233 146 €	
Espaces verts et jeux	155 160 €	
Divers équipements (matériels, logiciels,...)		
• Secteur Education Enfance Sports	154 400 €	
• Secteur Service Technique	155 800 €	
• Secteur Administration Générale	115 000 €	
• Secteur Culturel	28 500 €	
Divers	104 600 €	
	2 872 529 €	

INVESTISSEMENT PATRIMOINE SPORTIF

Complexe Venaiserie	4 000 €
Complexe Cressonnière	36 200 €
Complexe Gemmetrie	216 100 €
Complexe Ardoises	134 300 €
Complexe aquatique	105 500 €
	496 100 €

INVESTISSEMENTS PATRIMOINE SCOLAIRE

Ecole Jules Ferry	21 300 €
Ecole Jaudette	10 700 €
Ecole P et M Curie	43 200 €
	75 200 €

INVESTISSEMENT PATRIMOINE DIVERS

Maison enfance	32 300 €
Centre équestre	29 100 €
Salle spectacle THV	26 000 €
Bâtiment ressources humaines	16 500 €
Patrimoine locatif	15 000 €
Espace P. Audouys	7 000 €
Maison Quartier Paperie	7 000 €
Divers bâtiments (installations désenfumage)	5 200 €
Hôtel de Ville	5 000 €
Ecole de musique	5 000 €
Médiathèque	3 600 €
Eglise	3 000 €
Salle spectacle THV (études)	7 100 €
Hôtel de Ville (études)	6 000 €
Annexe CCAS (études)	4 000 €
Budget diverses études	5 000 €
	176 800 €

INVESTISSEMENT EN LIEN AVEC AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME (AD'AP)

Complexes sportifs :	
• Complexe Cressonnaière	77 100 €
• Gemmetrie - Gymnase	44 000 €
• Stade des Ardoises	42 600 €
• Gymnase des Ardoises	31 200 €
• La Venaiserie - Gymnase et vestiaires	16 600 €
• Stade Venaiserie	7 000 €
Bâtiments secteur social :	
• Maison de quartier La Paperie	21 100 €
• L'annexe (CCAS)	11 700 €
• CCAS	5 400 €
Ecoles et ALSH :	
• Planète enfants	82 000 €
• Groupe scolaire La Jaudette (études)	18 500 €
• Ecole maternelle J. Ferry (études)	15 300 €
Bâtiments culturels :	
• Ecole de musique	26 700 €
• Médiathèque	5 600 €
Hôtel de Ville / THV :	82 700 €
Divers bâtiments :	
• Eglise	30 000 €
• Cercle Saint-Paul	8 800 €
• Toilettes publiques Place Marché	2 600 €
	528 900 €

INVESTISSEMENTS A LA PISCINE

Nage à contre-courant	15 600 €
Maîtrise d'œuvre et travaux installation thermique solaire	12 500 €
Batterie de condensateurs (optimisation consommation élect.)	8 300 €
Vidéo surveillance des bassins extérieurs	7 500 €
Réfection du carrelage de la pataugeoire extérieure	6 000 €
	49 900 €

Dans le cadre du plan de prévention, d'autres investissements seront réalisés au complexe aquatique à hauteur de 55 600 €. Ces investissements sont détaillés ci-après.

INVESTISSEMENTS EN LIEN AVEC LE PLAN DE PREVENTION

Ateliers municipaux :	
Achat véhicule "propreté" adapté pour manutention (poubelles, conteneurs,...)	25 000 €
Achats supports stockage éléments lourds (pavés, dalles,...)	6 000 €
Piscine :	
Sécurisation poste transformation (étanchéité et couverture)	31 000 €
Création réseau "lignes de vie"	20 000 €
Mise en place plateforme et accès spécifique pour maintenance CTA	4 600 €
Hôtel de ville :	
Secteur EES : réalisation études pour cloisonnement bureaux et création zone "photocopieur"	6 000 €
Accueil : pose d'une cloison de verre pour éviter les courants d'air	5 000 €
Divers bâtiments	
	5 800 €
	103 400 €

BUDGET AFFECTE DANS LE CADRE DES COMPETENCES TRANSFEREES EN MATIERE DE « VOIRIE/EAUX PLUVIALES »

Il s'agit d'opérations pour compte de tiers :

- la ville réalise les investissements, investissements qui figurent donc dans son budget ;
- ALM rembourse la ville.

	BP 2017
Budget dépenses d'investissement	167 000 €
Budget spécifique Quais bus	120 000 €
Budget dépenses de fonctionnement	220 508 €
	507 508 €

VUE D'ENSEMBLE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES				
Chapitres comptables		Reports 2016	Crédits nouveaux	Budget 2017
10	Dotations, fonds divers	203 311,00 €		203 311,00 €
	<i>Rembours. Taxe locale d'équipement (Gambetta)</i>			
16	Emprunts		540 000,00 €	540 000,00 €
	<i>Rembours. capital des emprunts</i>			
20	Immobilisations incorporelles : études, logiciels,...	127 985,73 €	227 200,00 €	355 185,73 €
	<i>Etudes, acquisition logiciels,...</i>			
204	Subventions équipements	73 633,05 €	160 023,00 €	233 656,05 €
	<i>Participations SIEML</i>			
21/23	Immobilisations corporelles	831 594,79 €	2 485 306,00 €	3 316 900,79 €
	<i>Travaux et achats matériels</i>			
27	Autres immobilisations financières		345 000,00 €	345 000,00 €
	<i>Participation ALTER CITES</i>			
458111	Dépenses fonction voirie ALM	56 198,42 €	220 508,00 €	276 706,42 €
458112	Dépenses investis voirie ALM	39 810,01 €	287 000,00 €	326 810,01 €

Dépenses réelles d'investissement	1 332 533,00 €	4 265 037,00 €	5 597 570,00 €
--	-----------------------	-----------------------	-----------------------

041	Opérations patrimoniales		345 000,00 €	345 000,00 €
	<i>Transfert compte participation ALTER CITES, reclass comptables</i>			
040	Opérations d'ordre entre sections		3 000,00 €	3 000,00 €
	<i>Amortissement subventions d'investissement</i>			
001	Solde d'exécution		419 426,31 €	419 426,31 €
	<i>Report du déficit d'investissement 2016</i>			
		1 332 533,00 €	5 032 463,31 €	6 364 996,31 €

VUE D'ENSEMBLE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES				
Chapitres comptables		Reports 2016	Crédits nouveaux	Budget 2017
10222	FCTVA	170 000,00 €	250 000,00 €	420 000,00 €
10226	Taxe d'aménagement		70 000,00 €	70 000,00 €
13	Subventions équipements	165 177,00 €		165 177,00 €
024	Produit cessions (Héraudières)		200 000,00 €	200 000,00 €
458111	Recettes fonction voirie ALM		220 508,00 €	220 508,00 €
458113	Recettes investis voirie ALM		287 000,00 €	287 000,00 €

<i>Recettes réelles d'investissement</i>		<i>335 177,00 €</i>	<i>1 027 508,00 €</i>	<i>1 362 685,00 €</i>
---	--	----------------------------	------------------------------	------------------------------

040	Dotation amortissements		520 000,00 €	520 000,00 €
041	Opérations patrimoniales		345 000,00 €	345 000,00 €
	<i>Transfert compte participation ALTER CITES</i>			
1068	Affectation résultat 2016		1 416 782,31 €	1 416 782,31 €
021	Virement de la section de fonctionnement		2 720 529,00 €	2 720 529,00 €
		335 177,00 €	6 029 819,31 €	6 364 996,31 €

BUDGET THV

BUDGET THEATRE HOTEL DE VILLE :

dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement					
Chapitres		BP 2016	BP 2017	Evolutions BP à BP	
011	Achats spectacles, coproductions, coréalizations,...	207 200 €	208 250,00 €	1 050 €	1%
011	Charges à caractère général : frais généraux, frais liés aux spectacles, com.,...	161 200 €	170 750,00 €	9 550 €	6% *
012	Charges de personnel	375 250 €	392 250,00 €	17 000 €	5% *
65	Autres charges gestion courante	100 €	100,00 €	- €	0%
67	Charges exceptionnelles	2 615 €	1 000,00 €	- 1 615 €	NS
Dépenses réelles fonctionnement		746 365 €	772 350,00 €	25 985 €	3%
042	Dotations aux amortissements	5 000 €	10 000,00 €	5 000 €	100%
022	Dépenses imprévues		8 376,00 €	8 376 €	NS
023	Virement section d'investissement	15 000 €	10 000,00 €	- 5 000 €	-33%
		766 365 €	800 726,00 €	34 361 €	4%

BUDGET THEATRE HOTEL DE VILLE : dépenses de fonctionnement

*Progression de 6 % du chapitre 011 (charges à caractère général) provenant de la progression de 12 000 € à 24 000 € du budget « action culturelle ». Cette évolution correspond à un partenariat avec la DRAC en direction des « jeunes publics ». La DRAC assume l'intégralité du financement.

*Progression des charges de personnel : évolution liée aux augmentations légales (valeurs du point, cotisations sociales, réforme régime indemnitaire,...) et prise en compte du risque inhérent à l'auto-assurance sur les arrêts de longue durée.

BUDGET THEATRE HOTEL DE VILLE :

recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement					
Chapitres		BP 2016	BP 2017	Evolutions BP à BP	
70	Produits services : entrées public, stages, locations salle,...	87 761 €	88 850,00 €	1 089 €	1%
74	Subventions	85 989 €	102 500,00 €	16 511 €	19%
74	Subvention ville St-Barthélemy-d'Anjou	581 900 €	581 900,00 €	- €	0%
75	Produits divers gestion courante	100 €	100,74 €	1 €	1%
77	Produits exceptionnels	8 000 €	8 000,00 €	- €	NS
Recettes réelles fonctionnement		763 750 €	781 350,74 €	17 601 €	2%
002	Excédent fonctionnement reporté	2 615 €	19 375,26 €	16 760 €	NS
		766 365 €	800 726,00 €	34 361 €	4%

La majoration des subventions intègre le soutien de la DRAC pour l'action culturelle.

BUDGET THEATRE HOTEL DE VILLE : investissement

Les investissements portés au BP 2017 représentent 20 000 € HT (principalement matériels « son et lumière » de la salle).

BUDGET LOTISSEMENT ARDOISES PUY HEAUME

BUDGET ANNEXE

LOTISSEMENT ARDOISE PUY HEAUMES

(hors opérations d'ordre sans incidence budgétaire)

Dépenses de fonctionnement inscrites au BP 2017 :

Honoraires (Maîtrise d'œuvre, diagnostics)	27 000 €
Solde travaux viabilisation 3 parcelles supplémentaires	6 600 €
Déplacement poste transformation	45 000 €
Solde travaux viabilisation Clos de la Chevalerie	28 600 €
Révision prix sur travaux antérieurs	6 700 €
Finition voirie (Rue Général De Laage)	26 000 €
Charges diverses	100 €
	140 000 €

BUDGET ANNEXE

LOTISSEMENT ARDOISE PUY HEAUMES

(hors opérations d'ordre sans incidence budgétaire)

Il n'est pas prévu de recettes de fonctionnement au stade du budget primitif puisque seules les recettes certaines peuvent être inscrites.

Des transactions sont en cours pour vendre les parcelles situées sur le secteur Puy Heaume Est. Il s'agit toutefois principalement de parcelles actuellement en portage foncier. La vente des 3 parcelles supplémentaires à Puy Heaume Ouest pourrait aussi se concrétiser sur 2017.

La section d'investissement comprend en dépense le cumul des travaux et acquisitions foncières imputées sur ce lotissement depuis sa création, plus les dépenses budgétées sur 2017 à savoir : 998 157 €.

Au stade du budget, l'équilibre de cette section est assuré par l'inscription d'un emprunt de même montant.

M. Thierry TASTARD

Ce BP est la suite logique du DOB que nous avons présenté le mois dernier. A travers ce budget, nous engageons des sommes conséquentes dont une partie provient de nos impôts. C'est donc notre argent que nous devons utiliser d'une manière raisonnée en bon père de famille mais aussi une manière innovante pour l'avenir de Saint-Barthélemy-d'Anjou.

Au niveau du fonctionnement, concernant l'aménagement du territoire, la moitié du budget soit environ 500 000 € est consacré au fluides (eau, gaz, électricité et carburant), il s'agit d'un poste important mais difficile à prévoir car il est lié aux aléas du climat et aux hausses du gouvernement. Néanmoins, nous allons engager les actions suivantes : la rationalisation de nos dépenses par des actions ponctuelles mais aussi en optimisant nos contrats de gaz et d'électricité. Le changement de nos chaudières vieillissantes, l'optimisation de l'éclairage public en collaboration avec ALM et le SIEML et le changement des projecteurs dans certaines salles de sports par des systèmes à LED ou moins énergivores. Nous avons aussi modifié notre façon de faire par des solutions nouvelles innovantes, je veux en effet parler de la mutualisation d'équipements avec les communes environnantes. Nous avons mutualisé notre balayeuse et nous profitons d'une hydrogommeuse de la ville des Ponts-de-Cé pour effacer les tags.

En termes d'investissement, la principale ligne de dépense se situe au niveau de l'ADAP avec plus de 525 000 € dégagés cette année pour mettre en conformité nos bâtiments ; c'est un effort important. Le patrimoine sportif n'est pas oublié, là aussi avec près de 500 000 € d'investissement dont 85 000 € pour un terrain de baseball qui est unique dans la Communauté Urbaine, voire même au niveau de la région. Nous continuons la phase 2 du parking des Ardoises qui sera un véritable plus pour le stationnement du secteur. Les espaces verts, les jeux pour les enfants n'ont pas été oubliés avec près de 175 000 €, que ce soit dans les écoles ou les parcs.

Bien sûr n'oublions pas le personnel communal avec plus de 100 000 € pour le plan de prévention. La liste est longue, au niveau fonctionnement et investissement.

Je souhaite vous faire partager cette vision, ce budget représente notre vision sincère de l'avenir de notre commune entre la préservation de notre patrimoine et le développement d'actions innovantes en maîtrisant le niveau de service que nous devons assurer vis-à-vis de nos habitants.

M. Daniel VICENTE

C'est un budget qui se veut ambitieux et innovant. L'innovation et l'ambition ne se mesurent pas uniquement dans de grandes promesses en faisant miroiter de grands projets coûteux qui ne satisferaient que l'ego des élus au détriment du portefeuille des contribuables. L'innovation se mesure par des choix, par des actes apporteurs de valeurs ajoutées qui respectent les finances de la commune. Pour illustrer ces propos, je vais citer quelques exemples concernant mes délégations : communication, proximité et systèmes d'information.

Depuis 2014 nous avons modernisé la communication et la proximité, le budget dédié à ces délégations est pourtant inférieur à ceux des autres communes de la même strate. Est-ce que cela nous a empêché d'être ambitieux, d'être innovant ? Non. Nous avons ouvert de nouveaux réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram), nous avons élargi la diffusion de l'information sur d'autres supports de communication (écran au THV, écran à la médiathèque, à la piscine, au Village Pierre Rabhi). Nous avons créé une WEB TV dédiée à la ville : la ST BARTH TV, nous avons modernisé le magazine municipal en cohérence avec les nouvelles habitudes de lecture. 2017 n'est pas en reste, les Conseils municipaux sont désormais filmés en direct et seront disponibles ensuite sur la ST BARTH TV. Une nouvelle application « Gestion de relations citoyens » arrivera courant 2017 pour permettre aux administrés le signalement de tout problème sur leur commune, ces signalements seront partagés par tous. Un nouveau panneau lumineux va aussi arriver en 2017 et il sera aussi possible de visualiser ces informations depuis un smartphone. Enfin, en septembre 2017 nous aurons un nouveau site Internet moderne et collaboratif pour l'ensemble des bartholoméens, des associations et des entreprises.

Côté proximité, nos conseillers participatifs de secteur sont actifs et le nombre d'inscriptions est en constante augmentation, 40 à ce jour. Ils sont apporteurs d'idées, de projets et des concrétisations voient le jour. La dernière en date sera un film qui vantera les atouts de notre ville. D'autres projets vont arriver, entre autres une réflexion sur le concept de citoyenneté à Saint-Barthélemy-d'Anjou et le lancement de l'étude du futur de notre parc de l'Europe.

Côté informatique, un grand chantier a été lancé sur nos systèmes d'information afin de les harmoniser et d'automatiser au maximum les tâches administratives. Les agents municipaux pourront ainsi se focaliser sur le service rendu aux administrés, au lieu de tâches administratives redondantes

et sans valeur ajoutée. Nous leur donnons ainsi les moyens techniques de faire leur travail dans de bonnes conditions et ce, avec un budget qui est loin d'être important pour un service informatique. Bien que ce ne soit pas visible par le concitoyen, ce travail sur l'informatique est un socle qui permettra d'améliorer l'efficacité des services, la maîtrise des dépenses et le tout sans altérer la qualité des conditions de travail des agents.

En conclusion, par nos choix budgétaires innovants et ambitieux, nous œuvrons à donner un avenir offrant de multiples possibilités aux bartholoméens plutôt qu'un avenir d'incertitude.

M. Laurent DANIEL

Nous allons commencer par remercier l'équipe majoritaire de nous avoir entendus et transmis à l'avance l'ensemble des pièces avant le Conseil privé. Ce qui nous a permis d'analyser les comptes administratifs et le budget primitif. Les documents analysés nous amènent à poser des questions complémentaires.

Je vais intervenir le premier pour l'équipe et Mme Isabelle RAIMBAULT complètera.

Il y a un excédent de recette reporté de 2016 d'un montant de 580 457 €. Pourquoi ? A quoi cela correspond-t-il ?

Nous n'avons pas trouvé de chiffres concernant le projet d'immeuble intermédiaire à construire rue Pierre de Coubertin. Devons-nous comprendre que cela ne se fera pas sur l'exercice 2017 ?

J'avais une question au sujet de la CAF mais l'Adjoint a répondu.

Chapitre 27, ligne 27.638 et sur le chapitre 41 ligne 21.51, nous voyons le même montant de versement à la SARA de 345 000 € en dépenses. Est-ce une erreur ? Cela veut-il dire que nous allons la verser deux fois ?

Le montant indiqué également sur les revenus des immeubles reste stable alors que certains biens actuellement loués sur la commune vont être libérés sur l'année 2017, il devrait donc avoir une baisse éventuelle de recettes liée à ces locations d'immeuble. Est-ce normal qu'il y ait 207 000 € d'une année sur l'autre ?

Concernant la baisse de la subvention d'équilibre du Village Pierre Rabhi, nous avons bien compris que cela est basé sur le réel de l'année dernière mais nous pensons qu'il aurait été opportun de favoriser de nouveaux projets, par exemple les activités réalisées par l'Association « Reflet d'argent » dissoute faute de bénévoles. Leurs missions auraient pu être reprises par le Village Pierre Rabhi.

Concernant le budget communication, il est inscrit 81 760 €, en augmentation par rapport au BP 2016. Or, sur le compte administratif 2016, le montant réel est de 68 288,98 € donc si nous maintenons le même budget, pourquoi le passer à 81 760 € puisque l'année dernière nous avons utilisé que 68 288,98 € ?

M. LE MAIRE

Le projet rue Pierre de Coubertin a déjà été expliqué mais pas dans cette instance donc il faut en effet donner des informations. Ce dossier est mené par un aménageur, par un bailleur social, Podeliha pour le nommer. Il est pour l'instant en projet de construction juridique et financière et nous recherchons la meilleure solution pour pouvoir arriver à être le moins cher possible. La technique serait ce que l'on appelle une dation, cela permet d'échanger du foncier contre une construction. C'est un équilibre qui peut se faire mais c'est un montage financier complexe, qui demande une bonne étude et nous en sommes qu'aux premières estimations. Nous avançons donc doucement et prudemment ;

Concernant le Village Pierre Rabhi, pour l'association « Reflet d'argent », nous pouvons contribuer à la vie et la mort des associations mais les adhérents ont trouvé une autre association, ils ont retrouvé d'autres activités ou les mêmes. C'est la mort d'une association, nous pouvons le regretter mais ce n'est pas obligatoirement au Village Pierre Rabhi d'assumer cette mission.

M. Daniel VICENTE

Je vais vous expliquer pourquoi sur un budget de 81 760 € nous n'avons dépensé que 68 288,98 €. Nous n'avons pas réalisé certaines prestations, je vais vous citer les plus importantes et vous expliquer pourquoi.

Le guide des entreprises que nous avons décidé de ne pas faire puisque, comme vous le savez, une mutualisation a été faite sur la vie économique. L'idée était donc de ne pas dépenser d'argent sur cette année mais nous la reconduisons sur l'année prochaine pour voir ce qui est réalisable d'un point de vue communication avec l'ensemble des communes qui participent à cette mutualisation. Les recettes publicitaires ont diminué de 3 000 € par rapport à ce qui était prévu au budget. Le budget

est réalisé en fonction des devis et des informations dont nous disposons sur l'historique des prestations que nous pouvons accomplir. Le message que nous passons au niveau des services est un message entendu et très bien réalisé, il s'agit de toujours travailler à négocier et c'est pour cela que nous obtenons des gains en termes de négociation avec les prestataires, ainsi les dépenses diminuent par rapport à ce qui était prévu au budget.

Pourquoi avons-nous conservé ce même budget concernant la communication ? Le budget précédent comportait entre autre un important poste de dépenses, à savoir le magazine municipal, qui était calculé sur six mois. Toute l'élaboration du magazine qui est sous traitée était faite à partir de septembre. Nous avons donc six mois complémentaires, six mois qu'il faut aussi financer. De plus, au niveau de la vie économique, la partie des 2 000 € non utilisée est reconduite également car elle sera certainement utilisée pour une communication mutualisée.

J'ai souhaité aussi conserver ce budget afin de faire la transition vers le digital, j'aimerais garder les moyens pour qu'on se focalise sur les réseaux sociaux et la vidéo, ce que vous pouvez voir aujourd'hui comme premier acte innovant.

Pour terminer, je le répète une nouvelle fois, le budget communication reste le plus faible de l'agglomération pour les villes de la même strate. Je rappelle également que nous n'avons que deux personnes au service communication alors que les communes similaires à la nôtre en ont trois en moyenne.

M. LE MAIRE

La différence entre le CA et le BP 2017 est de 0,11 % d'augmentation.

Je laisse la parole à M. CHARRUAU pour l'excédent ALTER CITE et les locations.

M. Johan CHARRUAU

Concernant ALTER CITE, dans un premier temps, tous les ans vous l'avez deux fois, une fois en dépenses et une fois en recettes, ce sont des opérations d'ordre donc c'est normal, cela fait une dépense de 345 000 €.

En ce qui concerne les revenus des immeubles, vous pensiez à quoi ?

M. Laurent DANIEL

Il y a aujourd'hui des bâtiments communaux loués à des entreprises, il va y avoir des constructions au niveau du Quernon. C'est sur ce secteur où il risque d'y avoir sur 2017 un développement et aujourd'hui il y a une entreprise occupante d'un bâtiment qui va peut-être se retrouver à ne plus payer de loyer.

M. LE MAIRE

Il s'agit d'une somme très minime multipliée par douze donc il s'agit d'un loyer dérisoire. Il me semble que la somme est de 600 € à 700 €, multipliée par douze donc environ 7 000 € de différence.

M. Johan CHARRUAU

La boulangerie PIFFETEAU est toujours présente, il y aura donc des loyers sur l'année 2017, jusqu'en septembre, 3 fois 600 € soit 1 800 €.

M. Laurent DANIEL

Je suis d'accord c'est une petite somme. Il s'agit d'un montant inscrit au budget de 207 000 €, effectivement ça ne peut être que 2 000 € de recettes or aujourd'hui, dans les informations que nous avons, nous ne savons pas si l'entreprise en question va être relogée dans un bien appartenant à la commune ou non. Si c'est un bien de la ville il y aura une perte de loyer d'un côté et une recette de l'autre. Je sais qu'il peut y avoir cette opération, mais la question que nous nous posons est la suivante : en inscrivant 207 000 € aurons-nous bien cette somme en recette ?

M. Johan CHARRUAU

Nous serons dans l'épaisseur du trait.

M. Jean-Luc MARTIN

Pour compléter, je confirme que les membres de l'association « Reflet d'argent », suite à sa disparition, ont été pratiquement tous accueillis notamment par l'association « Echanges et solidarité ». Les associations ne sont bien évidemment pas en concurrence mais plutôt en

complémentarité, il y a donc une vraie solidarité entre elles. Par ailleurs, le Village Pierre Rabhi n'a pas pour vocation à reprendre toutes les associations qui pour une raison ou une autre cessent leurs activités, puisque l'activité d'une association repose essentiellement sur des bénévoles. Il s'agissait ici d'une petite association qui avait une activité principale, à savoir la belote, mais cela a été repris par d'autres associations. Dans l'hypothèse où nous aurions repris l'activité de l'association « Reflet d'argent », l'écart entre les budgets 2016 et 2017 de 26 000 € n'aurait pas été atteint. Nous avons repris en 2015 l'activité d'une association qui, elle, avait un impact fort sur le plan social, il s'agit de Coup de pouce alimentaire », qui existait sous forme associative. C'était une décision politique que nous avons prise car les bénévoles ne pouvaient plus faire face aux contraintes administratives notamment. Nous avons donc repris l'association à notre compte en tant qu'un service public quasiment, pour l'aide alimentaire, ce qui a engendré un coût.

Mme Isabelle RAIMBAULT

Nous ne faisons pas la même lecture que la vôtre.

Dans un contexte économique contraint et incertain, les collectivités locales doivent adopter une position prudente en matière de gestion des ressources de la commune. En matière de dépense de fonctionnement, pour pouvoir continuer à dégager de l'excédent et alimenter la section d'investissement. En matière d'investissement également, investissement qui devrait selon nous être recentré sur la transition énergétique, les travaux propres à générer des économies d'énergie, sur le gros entretien des bâtiments communaux, sur la réalisation de projets permettant un futur serein et ainsi ne pas obérer l'avenir en s'engageant dans des investissements qui pourraient générer des futures dépenses de fonctionnement. M. TASTARD vient de le dire, vous vous engagez sur le développement d'infrastructures par rapport au club de baseball, c'est quand même une discipline confidentielle qui concerne quelques bartholoméens. Nous nous posons la question : est-ce prudent de faire ces engagements alors que les subventions pour le sport sont gelées et que la restructuration du complexe de la Cressonnière est reportée au prochain mandat ?

Pour information, il y a trois clubs de baseball dans le Maine-et-Loire. Nous ne contestons pas l'implication du club sur la commune, cependant vous parlez beaucoup de mutualisation donc ne serait-il pas préférable d'envisager des travaux mutualisés, voire même attendre qu'il y ait une réflexion plus globale par rapport à l'éventuel transfert de la compétence sport à la Communauté Urbaine. N'est-ce pas prématuré de s'engager dans cette démarche ?

Nous nous interrogeons également sur la sincérité des BP précédents lorsqu'on reporte plus de 2,4 millions sur ce BP 2017. Nous savons que la taxe d'habitation payée par les contribuables est de 2,031 millions d'euros, cela nous interpelle sur l'intérêt d'avoir autant de reports, sauf à épargner peut-être en vue d'un projet dont nous ne connaissons pas l'existence mais que vous avez peut-être dessiné. Cela ne semble pas être votre orientation puisque dans l'édito du magazine le « Saint-Barth Info » M. Le Maire indique vouloir conserver une situation saine pour l'équipe du prochain mandat. Cette attitude est certes louable mais dans trois ans, si nous continuons ainsi, en mars 2020 ce serait près de 4 millions d'euros qui pourraient être reportés et sans gros investissements cela ne nous semble pas la meilleure orientation. Peut être que ces 2,4 millions d'euros pourraient servir à rembourser certains emprunts, vous les avez énoncés : la Morlière, le Centre Ville etc ... ou alors financer des travaux plus conséquents sur le complexe de la Cressonnière.

Nous nous interrogeons aussi sur cette ligne de dépenses imprévues de 2,5 % du budget. En 2014, certes il y avait une ligne de dépenses imprévues pour permettre à la nouvelle majorité de mettre en place dès 2014 un projet phare. Nous voyons bien que cette ligne n'est pas utilisée, vu le montant des reports. Etant donné que nous n'avons pas la certitude que toutes les sommes inscrites à ce budget seront utilisées sur cette année, puisque les précédents CA montrent des reports d'excédents importants. Compte tenu également des éléments précédemment évoqués, notre groupe votera contre et nous pouvons résumer notre position : être prudents, oui, mais bloquer l'investissement de notre ville et son avenir, non. Epargner, oui, mais trop épargner et conduire à ne pas satisfaire les besoins des habitants de Saint-Barthélemy-d'Anjou, pour nous c'est non.

M. Jacques PIERRE DIT LEMARQUAND

L'épargne nette disponible est notre priorité depuis un certain nombre d'années, nous en avons parlé l'année dernière. Je serais plus précis cette année. L'épargne nette disponible concerne le fonctionnement et ce sont les dépenses réelles moins les recettes. Pour faire un petit calcul, je suis parti des chiffres que vous nous avez donnés donc des 10 733 000 € d'opérations réelles auxquels j'ai ajouté 520 000 € d'amortissement, 360 000 € de dépenses imprévues et 540 000 € de

remboursement de la dette, nous arrivons à 12 153 000 €, comparé à 11 529 000 € de recettes. Ce qui représente une différence de 624 000 € en négatif. Pour information, l'année dernière avec les mêmes principes de calcul j'étais arrivé avec plus 16 000 €, vous m'aviez reproché il y a un an, de ne pas avoir tenu compte des reports d'excédents. C'est vrai, mais cette année, les reports d'excédents sont de 2 445 000 € donc c'est avec ces excédents que vous équilibrez des dépenses et une épargne nette disponible qui est devenue négative. Si nous comparons les années précédentes, vous l'avez reconnu en conseil privé du DOB, cette épargne nette diminue en permanence. Cette année, avec les calculs que j'ai mentionné, nous arrivons à du négatif. En 2017, vous planifiez 3 000 009 € d'investissement, je rejoins Mme Isabelle RAIMBAULT, sur quels postes prévoyez-vous de faire des économies pour fonctionner l'année prochaine ? Puisqu'il faudra bien un nouvel excédent pour équilibrer cette épargne qui ne fait que diminuer.

En conclusion, nous sommes conscients que vous avez fait d'importants efforts pour réduire les dépenses au niveau du personnel, en mutualisant le matériel et certains services. Vous avez également fait des efforts pour mieux nous présenter les budgets et nous donner les documents bien en avance. Pour ces raisons, nous ne voterons pas contre le budget de la ville mais nous nous abstenons car nous estimons que nous ne pouvons pas vivre indéfiniment avec des reports d'excédents et que ce budget manque d'ambition pour le futur.

M. Le Maire

Nous sommes tous d'accord, il va falloir être extrêmement prudents même plus que prudents. Vous mettez le doigt sur ce qui est le plus difficile à faire passer, je vous rejoins M. PIERRE DIT LEMARQUAND dans la mesure où nous allons devoir être très vigilants pour l'avenir. Si nous avons des excédents en effet nous pouvons faire des investissements cependant ils disparaîtront un jour peut être, donc méfions-nous de ce que nous voulons investir.

Je passe la parole à Mme TINCHON pour le baseball et la Cressonnière.

Mme Agnès TINCHON

Afin de recadrer les choses et de relativiser, je vous rappelle que pour le baseball, il s'agit d'un investissement de 86 000 € par rapport à l'ensemble du budget. Je vous rappelle également que dans le cadre d'une convention d'objectifs, la priorisation des gros investissements sportifs est faite par l'ensemble du mouvement sportif au sein d'une instance qui s'appelle l'Office des Sports. C'est l'ensemble du mouvement sportif qui a validé cette priorité et vous étiez vous-même à l'Assemblée Générale de l'Office des Sports, en début du mois. Vous retrouvez bien dans la première priorité, ce terrain. Ce club est sur notre commune depuis 30 ans et depuis, pour des raisons liées à l'entreprise qui les hébergeait sur le site de la Bélière, ils sont revenus sur le complexe de la Gemmetrie, ils n'ont plus de terrain. Ce n'est pas un gros investissement hors de nos moyens que nous leur faisons. Il s'agit de leur permettre de jouer en sécurité, leur permettre de rester sur la commune parce qu'ils souhaitent s'y implanter, ils ne demandent pas de choses luxueuses, ils demandent juste à pouvoir continuer leur sport et à le développer. Ils ont noué des partenariats avec l'école d'ingénieurs qui est juste à côté. Par rapport à votre remarque sur l'Agglomération, d'une part, ce n'est pas prévu que la compétence sport soit transférée et d'autre part, nous discutons bien évidemment avec le Maire Président et Mme BIENVENU, qui est l'Adjointe aux Sports à Angers. Ce n'est pas impossible que nous obtenions une subvention de la ville d'Angers, l'année prochaine. Nous travaillons ensemble et j'essaie de les faire participer à « Tout Angers bouge », nous ne tentons pas de créer un club ailleurs alors qu'il existe sur notre commune, nous essayons d'être aidé pour qu'ils puissent jouer dans de bonnes conditions. Le terrain qui leur sera dédié va être délimité avec un minimum d'équipements, avec 86 000 € nous n'organiserons pas une compétition nationale prochainement. Ils sont raisonnables et conscients de ce qu'ils peuvent demander ou non, ils savent également donner ; c'est un club qui s'investit énormément sur la commune, même si peu habite à Saint-Barthélemy-d'Anjou. Ils vont continuer à développer des animations avec l'accueil de loisirs, avec les jeunes de l'annexe, de façon à ce que la proportion de bartholoméens augmente.

M. Johan CHARRUAU

M. Jacques PIERRE DIT LEMARQUAND, je m'excuse car je n'arrive pas à vous suivre dans votre raisonnement. Nous allons récupérer les chiffres pour vérification mais je ne suis pas d'accord avec votre résultat final.

M. LE MAIRE

En ce qui concerne les finances, je vous propose de faire un Conseil privé avec des explications afin de comprendre pourquoi nous avons des interprétations différentes sur les chiffres.

M. Johan CHARRUAU

Ce ne sont pas des interprétations, cependant ce n'est pas simple, je suis d'accord avec vous.

Concernant l'excédant qui serait de l'épargne, à priori tout est utilisé, pour l'excédent 2016 il n'y a pas de ligne d'épargne inscrite au budget primitif 2017, donc tout a été fléché sur des investissements au niveau de la commune. Néanmoins, nous avions vu lors du DOB la répartition de cet excédent, il y avait plusieurs éléments : des économies réalisées sur des dépenses de fonctionnement à hauteur de 521 000 €, des recettes supplémentaires de 209 000 €, notamment le centre aquatique, des remboursements de l'assurance suite à des arrêts de travail. Nous avions des dépenses imprévues, 360 000 € non utilisés mais le solde de l'assurance par rapport à la clôture du sinistre de la Maison de l'Enfance, nous arrivions au total à 666 000 €. Ensuite, nous avions des reports non réalisés et non engagés en 2016 qui le seront en 2017 pour 473 600 €. Nous avons du non réalisés et non inscrits en 2017 pour un montant de 287 000 €. Nous avons des économies qui seront également réalisées sur des investissements notamment les LED où il y avait 120 000 € qui avaient été budgété et nous sortons un marché à 60 000 € donc cela fait 60 000 € d'économie. Puis il y avait divers ajustements pour un montant de 62 400 € et nous arrivions donc aux 2 445 000 € ; ce n'est pas de l'épargne, cette somme est réaffectée au budget 2017.

Concernant la ligne dépenses imprévues, nous en parlons tous les ans donc nous allons continuer. Comme nous reprenons le résultat du compte administratif aujourd'hui, si tout était utilisé, en cas de problème, nous n'aurions plus de somme disponible ; c'est-à-dire que quelque chose qui a été budgété, nous ne devrions pas le faire. Pour éviter cela, nous prévoyons une enveloppe, notamment cette année nous pouvons penser à la problématique de la taxe foncière sur Biopole, nous ne savons pas à quoi nous attendre, si nous avons une diminution cela pourra être pris sur ces dépenses imprévues. C'est cela l'objectif des dépenses imprévues.

M. LE MAIRE

Dans un débat comme celui-ci, j'ai donné la parole, je suis d'accord pour continuer cependant à titre exceptionnel car il serait bien de respecter un certain règlement, lorsque nous donnons des réponses à des questions, ici il me semble que nous sommes dans la norme. Y-a-t-il encore une question ou un commentaire ?

M. Laurent DANIEL

Ce n'est pas un commentaire mais une précision. Nous ne parlons pas d'épargne mais d'excédent, sur les 2 400 000 €. Je suis d'accord sur les 360 000 €, vous avez donné des explications, cependant nous constatons bien que de CA à CA, ces dépenses imprévues ne sont pas utilisées. Cela a été acté en 2014 sur un BP, l'équipe à l'époque avait expliqué qu'elle mettait une somme de réserve pour permettre à l'équipe qui serait aux affaires à partir de 2014, de réaliser un projet phare dès cette année là. Le Maire nous a dit que c'était de la prudence mais aujourd'hui nous demandons aux bartholoméens de payer des impôts et nous avons 360 000 € que nous n'utilisons pas.

M. LE MAIRE

Monsieur CHARRUAU vous a déjà donné les explications, nous n'allons pas les reprendre. Pour M. PIERRE DIT LEMARQUAND, M. CHARRUAU va apporter une réponse.

M. Johan CHARRUAU

Concernant le budget primitif, en partant de votre chiffre de 10 373 428 €, en dépenses réelles, vous aviez ajouté les amortissements, cependant c'est une opération d'ordre, il ne faut pas les ajouter. Ensuite il y a les 540 000 € de remboursement de dettes qui sont à retirer et non à ajouter également ; nous arrivons, par rapport à votre calcul, à 10 193 428 €. En recettes réelles, nous sommes à 11 529 000 € donc en épargne nette à 1 339 572 €.

M. Jacques PIERRE DIT LEMARQUANT

Le remboursement de la dette c'est de l'argent dépensé et non réutilisé, vous ne pouvez pas le retirer des dépenses.

M. Johan CHARRUAU

C'est en moins, c'est comme cela. La comptabilité n'est pas simple et évidente à comprendre. C'est pour cela que nous vous proposons un Conseil privé.

M. LE MAIRE

Je comprends que la comptabilité soit difficile à comprendre et nous pouvons prendre un moment précis pour vous l'expliquer.

M. Jacques PIERRE DIT LEMARQUANT

L'épargne nette disponible continue à diminuer et vous réussissez à vous en sortir car vous avez des excédents. Ce n'est pas logique de fonctionner comme cela, nous sommes tous d'accord. Un jour ou l'autre il n'y aura plus d'excédent.

M. LE MAIRE

Nous sommes d'accord et c'est pour cela que nous sommes prudents.

Je me permets de faire la conclusion de ce débat avant de voter. Je vous remercie pour votre attention.

Mme RAIMBAULT, vous m'avez posé une question au mois de février sur le vote du DOB. Il y a, en effet, une différence entre le vote qui a été fait à Angers Loire Métropole et à Saint-Barthélemy-d'Anjou. Ici, nous sommes d'accord, il s'agissait de prendre acte de ce débat. Il y avait également un bilan social qui était présenté, ils sont obligés de l'exposer en même temps que le DOB, par rapport à la strate de population. En ce qui nous concerne, nous pouvons le faire différemment et sur une autre période ; ce sera cette année, en mai ou juin. C'est une situation ambiguë, je souhaiterais pour l'année 2018 qu'il y ait un vote du DOB mais que nous prenions acte de la présentation. Nous pourrions nous engager, tous, si vous êtes d'accord, à prendre une deuxième délibération sur les orientations budgétaires qui vous sont proposées. C'est la possibilité d'accepter ou non les propositions exposées par le groupe majoritaire. Ce serait plus démocratique, chacun prenant ainsi ses responsabilités, en présence de tous et dans une logique, puisque le DOB est une des pièces pour monter le budget primitif. A Saint-Barthélemy-d'Anjou, nous nous engageons à présenter un budget primitif qui s'appuie en grande partie sur le CA et sur le DOB, donc autant prendre nos responsabilités et à partir du DOB donner son accord ou non.

Concernant notre DOB et notre budget primitif, pour rappel : une gestion rigoureuse, transparente, vous avez remercié les services et les élus à cette occasion, une réduction de la dette, pas de recours à l'emprunt, maîtrise des dépenses de fonctionnement et en particulier les charges de personnel, une épargne sauvegardée, une préservation de tous les services, depuis 2014 aucun service n'a disparu, un niveau d'investissement tout à fait satisfaisant, un PPI et un programme politique totalement respecté. Je rappelle que nous avons construit un terrain synthétique, ça n'aurait pas été certainement le cas pour tout le monde et cela montre bien que nous avons un respect total de notre engagement qui part de 2014 à 2020. Lorsque nous préparons l'avenir, le premier qu'il faut prévoir est celui de 2017 à 2020. Je trouve que c'est un bon budget 2017 et, Mme RAIMBAULT, à l'agglomération vous serez dans l'obligation de voter. Ce budget, qui correspond à la ville de Saint-Barthélemy-d'Anjou, ressemble étrangement à celui de l'agglomération, c'est exactement les mêmes grandes lignes budgétaires, les mêmes objectifs.

Qu'est-ce que l'innovation ? Puisque ce terme est souvent revenu, notamment dans des écrits, la critique est aisée, je n'ai guère entendu de propositions innovantes de votre groupe. Il ne suffit pas simplement de dire, il faut aussi proposer. L'innovation, je rejoins les propos de M. TASTARD, c'est préparer l'avenir, l'après 2020, pour des bases stables, pour les élus qui suivront mais aussi pour nos enfants. Nous ne préparons pas l'avenir sur des sables mouvants, mais avec des finances saines et une réduction de la dette, en cours et permanente. Nous avons, par l'innovation, des grands objectifs au niveau de l'urbanisation, puisque qui dit urbanisation de certains secteurs dit portages fonciers qui disparaissent, soit environ 35 000 € par an. C'est aussi des populations arrivantes qui vont augmenter nos bases. Nous pouvons être optimistes et prévoir de meilleures bases et des recettes possibles.

Je ne reviendrais pas sur ce qui a été dit par mes différents adjoints.

Je remercie les services qui nous aident dans cette tâche, il y a un énorme travail de fait pour réduire les dépenses de fonctionnement et d'être innovant aussi pour trouver des mutualisations, d'avoir des réseaux pour mettre en place des contacts avec les différents services des autres communes.

Mme Isabelle RAIMBAULT

Je suis seule juge pour savoir ce que j'ai à voter.

M. LE MAIRE

Bien sûr, cependant ce sont les mêmes objectifs que nous pouvons avoir donc dans beaucoup de communes, tout se ressemble.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte par 21 voix pour, 5 contre Mme RAIMBAULT, Mme HERSANT, M. DANIEL, M. DOHIN, M. BLIN et 3 abstentions Mme HUU, M. TESSIER, M. PIERRE DIT LEMARQUAND.

XI - BUDGET PRIMITIF DU THEATRE DE L'HOTEL DE VILLE 2017

(Rapporteur : M. CHARRUAU)

M. CHARRUAU expose :

Vu le débat d'orientations budgétaires en date du 30 janvier 2017,

Je vous propose d'adopter le budget primitif de l'année 2017 du Théâtre de l'Hôtel de Ville tel qu'il vient de vous être présenté, arrêté ainsi qu'il suit :

BUDGET ANNEXE THEATRE DE L'HOTEL DE VILLE	BP 2017
Fonctionnement (dépenses et recettes)	800 726,00 €
Investissement (dépenses et recettes)	35 036,63 €

Ce budget est présenté avec la reprise des résultats de l'exercice 2016 suite au vote du compte administratif 2016.

Mme Christine HUU

Nous n'avons pas de question précise sur le budget primitif de la culture, nous souhaitons vous expliquer que nous allons voter pour, soulignant ainsi l'effort de la ville pour faire progresser le budget de 4 %. Actuellement, nous pouvons remarquer qu'en France, le budget culturel de beaucoup de villes diminue. En votant pour, nous voulons aussi montrer que vous faites l'effort de maintenir une offre culturelle diversifiée pour tous nos bartholoméennes et bartholoméens.

Mme Isabelle BAILLEUL-NITHART

Je vous remercie au nom de la majorité qui a conduit ce budget et au nom des services qui ont bien administré le budget du THV et l'ensemble des projets. Ce n'est pas tout à fait une augmentation de la ville car elle est stable, c'est une augmentation aussi de nos partenaires et un vrai niveau de reconnaissance vers lequel nous allons progressivement. C'est une offre qui s'adresse à tous les bartholoméens dans la diversité des propositions artistiques mais aussi plus largement qui parle à l'échelle de la communauté urbaine, avec laquelle on noue même s'il n'y a pas aujourd'hui de compétence culture. Nous avons de bonnes relations avec les scènes de la communauté urbaine et du Département.

Je vous remercie de cette confiance que vous nous témoignez ce soir.

M. LE MAIRE

Nous pensons à nos spectateurs, cependant j'aurais aussi une pensée pour nos jeunes puisque qui dit culture, dit éducation et ouverture d'esprit.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

XII - BUDGET PRIMITIF DU LOTISSEMENT ARDOISES PUY-HEAUME 2017

(Rapporteur : M. CHARRUAU)

M. CHARRUAU expose :

Je vous propose d'adopter le budget annexe suivant :

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ARDOISES PUY-HEAUME	BP 2017
Fonctionnement (dépenses et recettes)	1 187 905,31 €
Investissement (dépenses et recettes)	1 856 315,56 €

Ce budget est présenté avec la reprise des résultats de l'exercice 2016, suite au vote du compte administratif 2016.

M. Thierry TASTARD

Le 1^{er} mars à 20H00 nous faisons une réunion sur l'urbanisation de la commune, avec en particulier ce qui a changé au niveau du PLUi, les nouveaux lotissements en cours et ce qui a été réalisé en terme d'équipements sur la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

XIII - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

(Rapporteur : M. CHARRUAU)

M. CHARRUAU expose :

Vu les articles 1379, 1407 et suivants, et 1636B 6° du Code Général des Impôts (CGI), relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le débat d'orientations budgétaires du 30 janvier 2017 ;

Vu la délibération relative au vote du budget primitif 2017 de la ville,

Je vous propose de fixer comme suit les taux de la part communale des contributions directes pour 2017 :

Taxe d'Habitation (TH)	15,04 %
Taxe sur le Foncier Bâti (TFB)	24,47 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB)	54,75 %

Ces taux d'imposition sont inchangés par rapport à 2016.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

XIV - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DU SECTEUR EDUCATION ENFANCE ET SPORTS

(Rapporteur : Mme TINCHON)

Mme TINCHON expose :

Vu la loi Joxe du 6 février 1992,

Vu la loi du 12 avril 2000 et le décret du 6 juin 2001,

Vu l'article L. 1611-4 du CGCT,

Considérant l'avis de la commission Education Enfance et Sports du 2 février 2017,

Considérant les projets associatifs,

Je vous propose d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'exercice budgétaire 2017 :

<u>SECTEUR EDUCATION ENFANCE</u>	<u>VERSE 2016</u>	<u>BUDGET 2017</u>
---	--------------------------	---------------------------

Association Culture et Loisirs	0 €	220,00 €
Association de Parents d'Elèves la Jaudette (APEJ)	220,00 €	220,00 €
Association de Parents d'Elèves Pierre et Marie Curie (APEPMC)	0 €	220,00 €
Association de Parents d'Elèves Sainte Marie-Saint Guillaume (APEL)	220,00 €	220,00 €
Association Action de Prévention et Insertion Jeunesse (APIJ) Toboggan	5 935,00 €	5 935,00 €
Crèche Pigeon Vole	73 705,00 €	70 873,00 €
Prévention routière	150,00 €	150,00 €
Association Angevine de scoutisme laïque	0 €	500,00 €
Scouts de France	2 000,00 €	2 000,00 €
TOTAL	82 930,00 €	80 338,00 €
<u>SECTEUR SPORTS</u>	<u>VERSE 2016</u>	<u>BUDGET 2017</u>
OBS	17 500,00 €	17 500,00 €
ASCSB omnisports (secrétariat)	6 500,00 €	0 €
ASCSB Fonctionnement	66 226,00 €	69 791,00 €
Eagles Base ball club	2 312,00 €	2 582,00 €
St Barth volley	6 297,00 €	6 120,00 €
St Barth volley – subvention exceptionnelle	0 €	2 000,00 €
Judo club	3 633,00 €	4 215,00 €
Lam Son St Barth	2 453,00 €	2 892,00 €
UNSS collège Venaiserie	1 080,00 €	900,00 €
Conventions jeunes ASCSB	38 221,70 €	39 953,00 €
Conventions jeunes St Barth Volley	4 354,01 €	4 402,00 €
Conventions jeunes Judo Club	2 200,03 €	2 878,00 €
Conventions jeunes Base Ball	0 €	767,00 €
TOTAL	150 776,74 €	154 000 €

Mme Agnès TINCHON

La note de synthèse rappelle un certain nombre d'éléments légaux concernant les relations entre une collectivité et des associations. La loi 1901 qui œuvre dans le domaine social, culturel ou sportif rappelle que les associations peuvent, en tant qu'organisme à but non lucratif, recevoir des aides financières de la commune pour l'accomplissement de leurs missions d'intérêt général, sous réserve que : le projet associatif présente un caractère d'intérêt général, que l'association soit déclarée et qu'il ne s'agisse pas d'une association culturelle. Chaque secteur a ses propres critères d'attribution. Dans la délibération, deux secteurs différents sont regroupés, correspondant à ma délégation.

En ce qui concerne le secteur Education, Enfance, à savoir les associations de parents d'élèves, il s'agit d'un soutien symbolique et d'une somme forfaitaire qui est reconduite. L'année dernière, deux associations n'avaient pas demandé de subventions, cette année les quatre associations ont fait une demande. Le premier critère pour avoir une subvention est de la demander.

Ensuite, nous avons la subvention du relais parents-enfants qui s'appelle « Action de Prévention et Insertion Jeunesse » donc « Toboggan », c'est une convention tripartite entre la CAF, le Conseil Départemental et la ville, avec une subvention identique, depuis que je la présente c'est le même montant.

Puis, la subvention de la Crèche Pigeon Vole dont il a été plusieurs fois question lors de la présentation par M. CHARRUAU, avec ce qui pourrait être présenté comme une baisse mais en réalité il s'agit d'un montant calculé. Pour ceux qui ne participent pas à la commission Education, Enfance, Sports, je rappelle les critères : cette subvention est calculée en fonction du nombre d'heures enfants réellement facturé par l'association, aux familles, sur la base de 34 % d'un prix que nous avons plafonné. Auparavant, nous suivions le prix plafond de la CAF, maintenant que nous avons réussi à plafonner ce taux à 6,89 € de l'heure, les montants demandés par l'association correspondent quasiment. En fonction des contrats famille en leur possession, l'association peut prévoir le nombre d'enfants qu'ils auront l'année suivante, donc entre ce qu'ils demandent et ce que nous leur versons, il y a très peu d'écart. Il est important de savoir que nous faisons des régularisations avec deux années d'écart. Ici, par exemple, l'association va faire son assemblée générale au mois de mars afin de transmettre leur réalisé 2016 et nous allons pouvoir ajuster par rapport à ce qu'ils ont eu en 2016. Sur l'année 2017, ils avaient demandé 70 948 €, en 2015 nous leur avons versé 75 € de trop, nous reprenons donc 75 €. Vous pouvez constater que cela s'affine, il y a quelques années nous avons des différences, une fois dans un sens une fois dans l'autre, entre 5 000 € et 7 000 €, ce qui fait que le chiffre de 2015 était fort puisqu'il y avait une importante régularisation de 7 000 €, de 2013. Aujourd'hui nous arrivons à bien s'ajuster et calculer en fonction du nombre de contrats, donc ce n'est pas une baisse réelle.

Ensuite, la prévention routière c'est 150 € chaque année.

Les deux dernières associations qui relèvent du secteur sont les associations de scoutisme, sachant que les montants sont très différents, en effet, c'est proportionnel au nombre d'enfants présents dans l'association. En ce qui concerne l'association Angevine de scoutisme laïque, il s'agit du nouveau nom des « Eclaireurs neutres de France » qui n'avait pas eu d'activité en 2015/2016, c'est la raison pour laquelle ils n'avaient pas demandé de subvention. L'association repart avec un nouveau nom et de nouveaux projets, le président est le même mais l'équipe est renouvelée.

Ce qui nous fait un total de 80 338,00 € pour le secteur éducation, enfance.

Concernant le secteur sportif, si nous voulions ajouter la colonne BP 2016 et que nous enlevions les éléments exceptionnels, vous constateriez que c'est rigoureusement, sur le total, identique. Nous étions à 152 000 € au BP 2016 et nous vous proposons 152 000 € au budget 2017, plus 2 000 € de subventions exceptionnelles que j'ai demandé à mettre sur une ligne séparée pour bien montrer le caractère exceptionnel qui est lié à l'organisation d'une coupe de France par le club de volley. Soit un total de 154 000 €, avec cette subvention exceptionnelle, dont 48 000 € consacrés aux conventions jeunes. Dans les critères sportifs, il y a cette volonté de soutenir l'emploi qualifié pour encadrer les jeunes dans les clubs de sport qui réalisent une convention spécifique, en ce qui concerne l'aide à l'emploi.

Pour le reste des subventions de fonctionnement, ce sont des critères étudiés en commission finances à l'Office des Sports, avec la reconnaissance de la participation à la vie locale et la reconnaissance de l'implication des bénévoles dans l'association. Il y a également une partie liée au développement de l'association, en fonction de l'évolution des effectifs adhérents et une partie liée au fonctionnement des dépenses réelles de l'association. Nous enlevons toutes dépenses donnant lieu à des recettes, de façon à ce que ce soit lié à l'accompagnement du développement sportif.

Avec la multiplicité de tous ces critères, d'une année sur l'autre, il y a d'importantes variations puisque la vie d'un club est très différente selon ses résultats, ses déplacements lors des compétitions etc ... La commune est là pour accompagner tous ces projets dans leur diversité.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

XV - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DU SECTEUR CULTUREL ET AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ARTS ET MUSIQUES

(Rapporteur : Mme BAILLEUL - NITHART)

Mme BAILLEUL-NITHART expose :

Vu la loi Joxe du 6 février 1992,

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et le décret 2001-495 du 6 juin 2001,

Vu l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Culture du 26 novembre 2016

Considérant les projets associatifs,

Je vous propose d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'exercice budgétaire 2017,

SECTEUR CULTUREL	VERSE 2016	BUDGET 2017
En'K'danse	12 000,00 €	13 000,00 €
Ocarina	1 200,00 €	1 200,00 €
Comice agricole	1 475,00 €	100,00 €
St Barth / Gabin	3 500,00 €	0 €
SIAM	89 665,87 €	91 000,00 €
Ecoles des Arts et du Cirque La Carrière	0 €	2 000,00 €
TOTAL	107 840,87 €	107 300,00 €

Mme Isabelle BAILLEUL-NITHART

Dans les mêmes circonstances que Mme Agnès TINCHON pour le secteur sportif, je vous propose d'adopter un certain nombre de versements sous forme de subventions à : une part, des associations, d'autre part, le Syndicat Intercommunal d'Arts et Musiques. Je vous prie d'excuser l'erreur dans la délibération, cependant je tiens à ce que ce syndicat ne soit pas considéré comme tel, étant donné que son mode de financement et la dynamique du comité sont très différents d'une association puisqu'il s'agit d'une assemblée d'élus municipaux intercommunaux. Ce qui explique qu'il mérite un traitement à part.

Nous avons travaillé, au cours d'une commission datant de novembre dernier, sur les demandes de subventions qui nous ont été faites par les associations.

Pour l'association En'K'danse, il y a une hausse de 1 000 € qui correspond à un projet différent de l'année dernière. En effet, ils se produisent une année sur deux au THV, ce qui occasionne des frais supplémentaires, même s'ils ont la gratuité de la salle. Par rapport au nombre de personnes qui vont passer sur scène, l'association a besoin d'un temps de régie qui leur sera facturé et qui ne sera pas compensé par le tarif des entrées qu'ils vont appliquer.

Pour l'association Ocarina, nous proposons de reconduire à l'identique la subvention de 1 200 €.

Pour le Comice agricole, nous ne l'accueillons pas cette année donc nous proposons simplement de reconduire la somme des années antérieures et de nous ajuster aux subventions apportées par les autres communes adhérentes.

Pour St Barth / Gabin, nous n'avons pas eu de demande de subvention.

Pour l'Ecole des Arts et du Cirque de La Carrière, il s'agit d'un projet exceptionnel à l'échelle régionale, pour lequel nous accordons une importance et qui crée une dynamique sur notre territoire même si c'est un lieu appartenant à la ville d'Angers.

Je reviens sur le SIAM où je vous propose d'attribuer la somme de 91 000 € qui correspond à une enveloppe pressentie. Toutefois, le vote du budget ne pourra se faire que le 08 mars prochain, le débat d'orientations qui a eu lieu il y a trois semaines nous laisse penser que nous allons vers cette possibilité.

Mme Isabelle RAIMBAULT

Nous allons voter pour et nous souhaitons mettre en avant le montant de la subvention versée au SIAM. Nous avons repris les comptes, lorsque l'Amicale Laïque gérait l'école de musique et l'école de danse, la subvention était de 93 400 € en 2010. Cette année, lorsque nous cumulons le SIAM et En'K'danse, nous arrivons à 104 000 €. Nous nous posons donc la question : est-il possible de plafonner ? Nous constatons que ça augmente progressivement donc quelle pourrait être la réflexion autour de ces montants ? Lors de la dernière commission culture, vous nous avez informé qu'il y aurait sûrement une décision modificative qui augmenterait peut-être encore la subvention ?

Mme Isabelle BAILLEUL-NITHART

Demain, tous les Maires des communes concernées et moi-même avons rendez-vous au SIAM pour avoir une explication concernant le financement du projet. Entre 2010 et 2017, les salaires ont augmenté, l'offre a considérablement changé et les besoins sont différents. Il y a un développement culturel avec des projets qui n'existaient pas, à l'époque de l'Amicale Laïque nous étions sur un enseignement académique, aujourd'hui nous sommes sur des approches pédagogiques bien différentes qui coûtent plus mais qui répondent d'avantage aux besoins actuels des élèves et notamment des ados qui représentent une part importante du SIAM. Le projet Artventure auquel nous participons, créé un lien social à l'échelle des quatre communes et des 5 bourgs. Nous accueillons des artistes aussi dans le cadre de l'enseignement artistique musical qui aident les plus jeunes dans l'appropriation des bases et permet un enseignement de qualité. Nous travaillons également sur des efforts de mutualisation avec le Conservatoire et l'école Henri Dutilleux donc nous sommes réellement dans une recherche d'économie sans toucher à la qualité de l'enseignement et aux projets que nous conduisons. Si nous cumulons avec En'K'danse, ils ont plus que doublé le nombre d'adhérents et ils ont également un projet artistique ; nous travaillons aussi sur des aspects de mutualisation avec eux. Nous avons déjà versé, une année, plus de 100 000 € à l'Amicale Laïque, c'était antérieur à 2010, 7 ans après nous pouvons nous satisfaire de maintenir les coûts et c'est un travail quotidien, mais nous ne sommes pas avares sur la qualité des projets. Je vous incite à consulter le nouveau site du SIAM qui a ouvert il y a un mois et demi, vous aurez l'intégralité des projets portés, dont plus d'une centaine de famille bartholoméenne sont bénéficiaires.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

XVI - CONCLUSION D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC LES SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE POUR UNE DUREE DE 30 ANS POUR L'ESPACE SITUE 2 BIS RUE DE LA PELLERINIERE

(Rapporteur : Mme TINCHON)

Mme TINCHON expose :

Considérant l'avis des Commissions Education Enfance et Sports du 7 juillet 2016 et du 8 décembre 2016,

Vu l'avis n°2017-267 L 0002 du service des domaines en date du 15 février 2017,

Je vous propose de conclure avec les Scouts et Guides de France, un bail emphytéotique d'une durée de 30 ans, à compter du 1^{er} janvier 2017, pour l'occupation des parcelles AI 1121 et AI 1122 situées 2 bis rue de la Pellerinière.

Le projet de bail est annexé à la présente délibération.

Ce bail prévoit qu'à la fin de la durée de 30 ans, la parcelle cadastrée AI 1121 sur laquelle se situe le bâtiment principal, sera remise à la collectivité sans aucune construction et avec présence de la dalle. La parcelle AI 1122 sur laquelle sont édifiées les bases, sera rendue nue et arasée.

Le montant de la redevance annuelle est de 50 €.

La collectivité prendra en charge les fluides dans la limite de 500 € par an, sur présentation de justificatifs.

En parallèle de cette délibération sera conclue une convention de mise à disposition d'un terrain non bâti.

Mme Agnès TINCHON

L'objectif est de clarifier une situation juridique puisqu'il a fallu un incendie du local utilisé par les Scout pour réaliser que la ville n'avait pas la pleine propriété de celui-ci alors qu'elle est propriétaire du terrain. Les Scout étaient propriétaires du local, ils ont donc pris en charge la reconstruction du bâtiment avec le remboursement de leur assurance. Cette situation, d'un bâtiment construit sur un

terrain avec deux propriétaires différents, s'est avérée complexe et nous avons depuis engagé une réflexion pour résoudre cette situation.

Il a donc été proposé aux scouts de signer avec la ville un bail emphytéotique qui les fait agir en tant que propriétaires pour une durée de 30 ans sur le bâti, de même pour le terrain de la zone qui comprend ces bâtiments. La zone enherbée à côté, restera propriété de la ville et nous vous proposons parallèlement à la signature du bail emphytéotique, la signature d'une convention simple qui fera l'objet d'une décision du Maire et non d'une délibération. A l'issue des 30 ans du bail, les Scouts rétrocéderont le terrain à la ville, un terrain qui devra être rendu nu à l'exception de la dalle du bâtiment principal. Pour la prise en charge des fluides (eau, gaz, électricité), nous avons remonté l'historique des consommations sur les trois dernières années et nous avons proposé que la participation de la ville soit calculée en fonction des dépenses réelles avec un plafond à 500 € qui correspond au maximum atteint sur les trois dernières années. Ce sera versé sous forme de subventions qui feront l'objet d'une délibération ultérieure. Par ailleurs, il est obligatoire dans le cadre d'un bail emphytéotique de proposer une redevance, nous l'avons fixée à 50 € afin de couvrir les frais de gestion, sans clause de révision prévue. Ce document a suscité de nombreux rendez-vous avec l'association d'une part, avec le notaire d'autre part et la version qui vous est proposée a fait l'objet d'une relecture intégrale en présence des trois interlocuteurs : le notaire, les deux représentants de l'association des scouts, la directrice du service Administration générale, la directrice du service Education, Enfance, Sports et moi-même. Ce document a l'accord de toutes les parties.

Je vous propose d'autoriser M. le Maire à signer ce bail. En parallèle, vous trouverez une décision concernant la convention du terrain, il est conseillé de ne pas la réaliser pour plus de 10 ans, donc il y aura trois conventions. Elles prévoient l'entretien des espaces verts dans la limite maximum de ce qui se fait aujourd'hui en termes de tonte, d'élagage et de taille des haies.

M. Bernard BLIN

Nous allons voter pour cependant nous nous posons la question de la durée. Pourquoi 30 ans alors que les possibilités d'un bail emphytéotique vont jusqu'à 99 ans ? Sachant que cette association existe depuis plusieurs dizaines d'années, 40 ans je crois et qu'elle risque de rester plus de 30 ans.

Mme Agnès TINCHON

Nous n'avons pas osé nous engager au-delà de ce que la mémoire permet mais rien n'empêchera d'en négocier un autre après. Cependant, dans 30 ans, ni les représentants des Scouts, ni nous ne serons encore là et 99 ans c'est très long ! Nous avons suivi les conseils du notaire et cela convenait aux deux parties.

M. LE MAIRE

Dans 30 ans, le bâtiment aura déjà subi les aléas du climat et du temps.

M. Ivain BIGNONET

En tant qu'ancien scout de Saint-Barthélemy-d'Anjou pendant plus de 10 ans dans cette belle institution des scouts de France et guides de France maintenant, puis en tant que voisin de M. JAUDOUIN, quelqu'un qui a beaucoup compté pour les Scouts de France, également élu à Saint-Barthélemy-d'Anjou, depuis de nombreuses années, je vais m'abstenir sur cette délibération.

La durée de 99 ans a été évoquée. Cette durée aurait permis d'afficher politiquement la volonté des élus de maintenir les Scouts sur la commune. Imposer une date et des conditions telles que rendre la dalle nue ne sont pour moi de bonnes choses pour la ville. Les Scouts apportent énormément à la jeunesse ou au moins à ma génération. J'ai vécu des moments inoubliables et je sais que ceux qui les vivent aujourd'hui partagent mon point de vue. Au-delà de l'expérience religieuse, il s'agit surtout de souvenirs de jeunesse. Je regrette que l'on n'affiche pas plus clairement le souhait que les Scouts restent sur la commune. Une durée de 99 ans aurait été pour moi sans délai.

M. LE MAIRE

C'est un faux débat. La vie de cette association perdure et me semble pérenne. Mme TINCHON a précisé que cette durée a été fixée en commun avec l'association. Ce point me semble le plus important. Nous avons travaillé conjointement sur ce projet de bail.

Le projet n'est pas complet, il sera annexé à l'acte le diagnostic technique amiante qui a été réalisé le 12 novembre 2015 par ALTHEA GEO.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte par 28 voix pour et 1 abstention M. BIGNONET.

XVII - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA COMMUNE ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LE RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS
(Rapporteur : Mme TINCHON)

Mme TINCHON expose :

Considérant l'avis de la commission Education, Enfance et Sports en date du 2 février 2017,

Considérant que la Caisse d'Allocations Familiales s'engage à verser une aide financière pour le Relais d'Assistants Maternels (RAM),

Je vous propose d'autoriser M. le Maire à signer cette convention qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « Relais assistants maternels » pour le RAM de Saint-Barthélemy-d'Anjou.

La présente convention est conclue du 01/01/2017 au 31/12/2018. Les conditions particulières et les conditions générales, éléments constitutifs de la convention, sont consultables sur demande.

Mme Agnès TINCHON

Le RAM a présenté son bilan lors de la dernière Commission Education Enfance et Sports. Ce lieu est avant tout un lieu d'accueil et de ressources pour les familles et pour la petite enfance sur la commune. L'enjeu de cette convention est une participation de la CAF, une prestation de service calculée sur le temps maximum de la personne qui anime ce relais, à savoir 0,93 équivalent temps plein. L'animatrice est à 80% et son temps est complété par une éducatrice du multi accueil qui vient sur quelques matinées. L'enjeu financier est de 22 000 € environ soit la moitié du budget de fonctionnement du relais.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

XVIII - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UN PERMIS DE DEMOLIR POUR LA STRUCTURE MODULAIRE SISE 1 ALLEE DES ARTISTES
(Rapporteur : M. TASTARD)

M. TASTARD expose :

Considérant que pour permettre le relogement en urgence du multi-accueil, suite au sinistre qui a détruit le Relais d'Assistants Maternelles et une partie du Multi-accueil, rue Germaine Hartuis, il a été nécessaire d'installer une structure préfabriquée qui a nécessité un permis de construire,

Vu la délibération 14-108 en date du 23 juin 2014, autorisant M. le Maire à signer un permis de construire pour l'installation de cette structure préfabriquée,

Considérant que cette structure a été mise en place le temps des travaux de réhabilitation des locaux sinistrés,

Considérant que ces travaux de réhabilitation vont être prochainement réceptionnés, il n'est plus nécessaire de conserver la structure préfabriquée,

Je vous propose d'autoriser M. le Maire à signer le permis de démolir pour cette structure modulaire, sise 1 allée des Artistes, et tous les documents afférents.

M. Thierry TASTARD

Les travaux de la Maison de l'Enfance devraient être réceptionnés mi-mars. D'éventuelles réserves seront probablement à lever, des raccordements seront à effectuer et la mise en place du mobilier sera à effectuer aussi, l'équipement devrait pouvoir fonctionner début mai. Aussi, le démontage des modulaires est envisagé courant mai. Un permis de démolir est nécessaire.

M. Bernard BLIN

Cette question a déjà été posée en commission. Quel est le devenir de ce terrain ? Il revient en l'état, il est transformé en parking ? Quels projets avez-vous ? Réaliser un parking ne nous semble pas être prioritaire.

M. Thierry TASTARD

L'autorisation de déposer un permis de démolir suppose une remise en état tel qu'il était avant. Je n'ai à ce jour pas plus d'information à vous donner, je ne sais pas quel sera le devenir de cet espace.

M. LE MAIRE

Nous pouvons envisager ensemble le devenir de cet espace.

Mme Agnès TINCHON

C'était un emplacement réservé à un jardin pédagogique d'une école. Si une école nous sollicite nous pourrions reprendre cette idée.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

XIX - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE CONCLURE UNE TRANSACTION AVEC KHOR IMMOBILIER POUR LA VENTE DE DEUX PARCELLES ZB 238 ET ZB 239 A MONGAZON
(Rapporteur : M. TASTARD)

M. TASTARD expose :

Considérant l'avis n° 2017-267 V 0066 du service des domaines en date du 20 janvier 2017,
Considérant l'avis de la Commission Aménagement du Territoire en date du 7 février 2017,
Vu la proposition de KHOR IMMOBILIER en date du 30 novembre 2016, pour l'acquisition des parcelles ZB 238 et 239 – Lotissement de Mongazon, d'une superficie cadastrale approximative et respective de 10 765 m² pour la parcelle ZB 238 et de 735 m² pour la parcelle ZB 239,
Ces parcelles sont situées en zone 1NA au POS et 1Au au PLUi, elles seront bornées préalablement à la vente par un géomètre expert.

Je vous propose d'autoriser M. le Maire à signer, avec KHOR IMMOBILIER, une promesse unilatérale de vente et la vente, ainsi que tout autre élément afférent à cette transaction, pour un montant de 780 000 €.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

XX - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE VENDRE UNE EMPRISE DE PARCELLE DE 22 M² A M. ET MME HERARD POUR RÉGULARISER UNE SITUATION D'EMPIÈTEMENT
(Rapporteur : M. TASTARD)

M. TASTARD expose :

Considérant l'avis de la Commission Aménagement du Territoire en date du 9 février 2016,

Considérant l'avis n°2016-267 V 0651 du service des domaines en date du 2 mai 2016,

Considérant le courrier d'accord de M. et Mme HERARD pour l'achat de l'emprise de parcelle, en date du 6 juillet 2016,

Considérant la promesse de vente signée par M. et Mme HERARD, en date du 2 février 2017, relative à l'acquisition d'une emprise de parcelle nue de 22 m², à l'angle de la rue Corot et de la rue Pierre de Coubertin, afin de régulariser une situation d'empiètement,

Ce terrain d'une superficie de 22 m² est situé en zone UC au POS et a été borné par un géomètre expert, le numéro de parcelle cadastrale sera précisé au moment de la signature de l'acte authentique.

Je vous propose de vendre cette emprise de parcelle nue de 22 m² à M. et Mme HERARD au prix de 1320 €, correspondant à 60 € le m².

Les frais de notaire seront à la charge de M. et Mme HERARD.

Je vous propose d'autoriser M. le Maire à signer tous les actes afférents destinés à conclure cette vente avec M. et Mme HERARD.

M. Didier DOHIN

Cette situation d'empiètement est-elle du fait de M. et Mme HERARD ? Si c'est le cas, c'est très facile de gagner des espaces supplémentaires.

M. Thierry TASTARD

M. et Mme HERARD ont été très surpris de découvrir cet empiètement. La haie a été plantée il y a de nombreuses années en fonction du bornage implanté lors de la construction. C'est à l'occasion du bornage de la parcelle contigüe que nous nous sommes aperçus de cet empiètement. Il nous a semblé important de régulariser cette situation exceptionnelle.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

XXI - DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) AU TITRE DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE
(Rapporteur : M. TASTARD)

M. TASTARD expose :

Vu l'article 179 de la loi de finances n°2010-1657 du 29 décembre 2010 créant la dotation d'équipement des territoires ruraux,

Vu la circulaire préfectorale du 9 février 2017 précisant les secteurs d'intervention pour l'année 2017,

Je vous propose :

- de solliciter une subvention aussi élevée que possible au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2017 pour nos travaux liés à l'agenda d'accessibilité programmé conformément au plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT		
Travaux d'accessibilité	339 917 €	DETR sollicitée	152 963 €	45%
		Financement Ville St-Barthélemy-d'Anjou	186 954 €	55%
	339 917 €		339 917 €	

- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes formalités en lien avec cette demande de subvention.

Mme Nathalie HERSANT

Nous sommes satisfaits de constater qu'entre le DOB et ce jour vous avez décidé d'augmenter les travaux liés à l'ADAP. Aussi, nous voterons pour.

M. Thierry TASTARD

Sauf erreur de ma part, ces travaux étaient inscrits au DOB.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

XXII - PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

(Rapporteur : Mme BERTRON)

Mme BERTRON expose :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

Je vous propose la création d'un poste en vue d'adapter le tableau des emplois permanents aux besoins de la collectivité à compter du 1^{er} avril 2017.

Il ne s'agit pas d'une création de poste en tant que telle. Il s'agit simplement d'adapter le tableau des emplois en créant le grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe pour permettre l'avancement d'un agent déjà présent dans les effectifs suite à son inscription sur liste d'aptitude après examen professionnel. Cet agent exerce aujourd'hui les missions dévolues à ce grade.

Grades	Temps de travail	Nombre de poste
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	1

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

XXIII - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA COMMUNE DE MURS-ERIGNE A LA COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

(Rapporteur : Mme BERTRON)

Mme BERTRON expose :

Considérant la volonté de mettre en œuvre la possibilité d'une mise à disposition temporaire d'un personnel territorial de la Ville de Mûrs-Érigné auprès de notre commune,

Cette mise à disposition sera mise en œuvre pour permettre à un agent du cadre d'emplois des techniciens territoriaux de la commune de Mûrs-Érigné de travailler au service de notre commune, pour la valeur d'un mi-temps en qualité de chargé de mission des systèmes d'information.

En effet, certains besoins avaient été identifiés suite à un audit réalisé au début de l'année 2016 par un cabinet spécialiste externe, notamment :

- Définir la vision du système d'information de la ville en regard de la politique informatique souhaitée,
- Organiser le service informatique en fonction des nouvelles missions et étudier la possible mutualisation du service informatique,
- Gérer la relation entre les services de la mairie et les éditeurs informatiques,
- Négocier les coûts avec les éditeurs informatiques,
- Harmoniser les postes de travail et les possibilités d'impression,
- Sécuriser les informations, fiabiliser le réseau et les connexions (internet...),
- Proposer des solutions informatiques adaptées à chaque processus métier pour permettre l'automatisation des interfaces entre systèmes.

L'intéressée sera placée sous l'autorité de M. le Maire et du Directeur Général des Services. Les modalités de contrôle et d'évaluation de l'activité de cet agent seront précisées, le moment venu, dans l'arrêté individuel qui sera pris à ce titre.

Pour mémoire, la mise à disposition est la situation de l'agent public qui demeure dans son cadre d'emplois d'origine, qui continue à percevoir la rémunération correspondante par son employeur, mais qui effectue son service, en totalité ou en partie, dans une autre administration que la sienne.

La commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou devra, bien entendu, procéder au remboursement de la rémunération versée par la Ville de Mûrs-Érigné pour le temps de travail effectif réalisé pour son compte et, éventuellement, les frais et sujétions liés à l'exercice de ses missions, déduction faite des éventuelles absences santé.

Cette convention prendra effet au 1^{er} mars 2017, pour une durée d'un an, et pourra éventuellement être renouvelée en fonction du bilan qui sera réalisé et des besoins de la collectivité.

Comme il se doit, les membres du comité technique ont été informés de cette mise à disposition lors de la réunion du 3 février dernier et ceux de la commission administrative paritaire le seront, lors de leur prochaine réunion programmée au mois de mars prochain.

Je vous propose d'autoriser M. le Maire à signer cette convention avec M. le Maire de la commune de Mûrs-Érigné.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012.

Mme Chrystel BERTRON

Ce besoin en personnel est issu de l'audit informatique réalisé début 2016. La commune remboursera la commune de Mûrs-Erigné qui continue de rémunérer l'agent. Cet agent n'aura pas de lien hiérarchique avec les agents du service informatique. Il sera principalement chef de projet. Se pose la question de la durée, un an ou plus. A ce jour, nous ne pouvons pas répondre. Nous ferons des points réguliers sur le travail réalisé et ce qui sera encore à faire. Le coût annuel de ce poste est de 25 000 €.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

XXIV - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU AUPRES DE LA COMMUNE DU PLESSIS GRAMMOIRE (Rapporteur : Mme BERTRON)

Mme BERTRON expose :

Considérant la volonté de mettre en œuvre la possibilité de mises à disposition temporaires de personnels territoriaux de la commune auprès de la commune du Plessis-Grammoire dans le but de mutualiser nos moyens respectifs.

En l'occurrence, ces mises à disposition seraient utiles pour permettre aux agents titulaires du service Informatique de notre commune de travailler au service de la commune du Plessis-Grammoire.

Elles auraient pour objet des interventions techniques ponctuelles, à la demande, considérant que la commune du Plessis-Grammoire n'a pas les ressources compétentes nécessaires pour ce type de besoin et qu'un recrutement direct pour y pourvoir ne se justifierait pas.

Dans cette hypothèse, les agents de notre commune seraient temporairement placés sous l'autorité du Maire et du Directeur Général des Services de ladite commune.

Les modalités de contrôle et d'évaluation de l'activité des agents seront précisées, le moment venu, dans l'arrêté individuel qui sera pris à ce titre.

Pour mémoire, la mise à disposition est la situation de l'agent public qui demeure dans son cadre d'emplois d'origine, qui continue à percevoir la rémunération correspondante par son employeur, mais qui effectue son service, en totalité ou en partie, dans une autre administration que la sienne.

La commune du Plessis-Grammoire devra, bien entendu, procéder au remboursement de la rémunération versée par notre commune aux agents concernés le temps de la mise à disposition.

Cette convention prendra effet au 1^{er} mars 2017.

Comme il se doit, les membres du comité technique ont été informés de ces possibilités de mise à disposition du personnel communal auprès d'une autre collectivité lors de la réunion du 3 février dernier et ceux de la commission administrative paritaire le seront le moment venu.

Je vous propose d'autoriser M. le Maire à signer cette convention avec M. le Maire de la commune du Plessis-Grammoire.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012.

Mme Chystel BERTRON

La commune du Plessis-Grammoire mène une réflexion identique que nous sur la mutualisation. Ils font actuellement appel à une société informatique. Nos agents pourraient intervenir à la demande auprès de cette commune qui ne dispose pas de moyens en personnel pour assurer cette mission. Le Plessis-Grammoire ne peut pas envisager de recruter sur ce type de mission. Les agents de notre collectivité sont très favorables à cette mutualisation.

M. Didier DOHIN

Qu'est-il prévu pour les déplacements professionnels, devront-ils prendre leur propre véhicule ?

M. LE MAIRE

Il leur sera proposé d'utiliser en priorité un véhicule mairie et si ce n'est pas faisable, ils prendront leur véhicule personnel avec une prise en charge des frais de route.

Mme Agnès TINCHON

Cette question a été posée en comité technique. Certaines interventions ne nécessiteront pas de déplacement et pourront se faire à distance.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

La liste des arrêtés est présentée et n'apporte aucune remarque.

<u>AG-17-005</u>	20/01/2017	Conclusion d'un avenant n°4 relatif au contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du lotissement Ardoises / Puy-Heaume Est - ROME Architectes + SARL AMC
<u>AG-17-006</u>	30/01/2017	Cotisation d'adhésion 2017 à RGO (Réseau Grand Ouest)
<u>AG-17-007</u>	30/01/2017	Cotisation d'adhésion 2017 à l'ANDES
<u>AG-17-008</u>	06/02/2017	Conclusion d'un avenant n°1 aux travaux de rénovation et de reconstruction de la maison de l'enfance suite à sinistre - Lot 6 : Menuiserie intérieure bois - PARCHARD
<u>AG-17-009</u>	07/02/2017	Convention d'occupation précaire avec M. GENARD pour un hangar dépendant d'un ensemble immobilier sis au lieu-dit "la Barbotière"
<u>AG-17-010</u>	07/02/2017	Avenant n°3 à la convention d'occupation précaire entre la commune et Mme Cécile PALMIER pour un logement d'habitation situé 45 route d'Angers
<u>AG-17-011</u>	09/02/2017	Attribution du marché d'acquisition de CD jeunesse pour la médiathèque en 2017-2018-2019

Mme BAILLEUL-NITHART

Je vous rappelle le temps fort du THV les & mouvantes, autour des arts du mouvement. Je vous invite à prendre les flyers qui sont à votre disposition dans le hall et à réserver vos places.

M. LE MAIRE

Je vous rappelle les 4 dimanches d'élections en avril, mai et juin. Pour l'élection présidentielle les bureaux seront ouverts de 8H à 19H.

Je profite de la fin de ce Conseil pour vous rappeler le départ de la collectivité de Mme Florence GERNAIS, Directrice Générale des Services. Elle rejoint Angers Loire Métropole pour devenir Directrice du projet de territoire. Le remplacement sur ce poste est actuellement en cours.

M. Daniel VICENTE

Je souhaite vous communiquer les chiffres du visionnage en direct de la séance. Mon objectif était d'avoir une vingtaine de connexions, nous avons eu en moyenne 30 connexions avec des pics de 35. Nous pouvons aussi imaginer qu'une connexion ne signifie pas un spectateur mais plusieurs.

M. LE MAIRE

Le prochain Conseil aura lieu le jeudi 30 mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Le Secrétaire de Séance
M. Thierry TASTARD

